Emploi et Développement social Canada

Plan ministériel 2018-2019

Exercice du 1er avril au 31 mars

L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député
Ministre de la Famille, des Enfants et
du Développement social

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre de l'Emploi, du Développement
de la main-d'œuvre et du Travail

L'honorable Kirsty Duncan, C.P., députée
Ministre des Sciences et ministre des Sports et
des Personnes handicapées

Plan ministériel d'Emploi et Développement social Canada 2018-2019

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site canada.ca/publicentre-edsc. Ce document est offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2018

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez envoyer un courriel à : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de catalogue : Em1-10F-PDF
ISSN : 2371-7653

EDSC

N° de catalogue : SP-1135-04-18

Table des matières

Message des ministres 1
Aperçu des plans 4
À propos de ce plan ministériel 4
Réalisation des responsabilités principales 5
Notre vision de l'excellence en matière de service 12
Engagement à l'échelle internationale 15
Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser cette année et les années à venir 17
Responsabilités essentielles 17
1. Développement social 17
2. Régimes de pensions et prestations 25
3. Apprentissage, développement des compétences et emploi 32
4. Conditions et relations de travail 50
5. Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères 59
Services internes 62
Dépenses et ressources humaines 67
Dépenses prévues 67
Dépenses prévues 67
Tendances relatives aux dépenses du Ministère 67
Ressources humaines planifiées 76
Budget des dépenses par crédit voté 77
État des résultats condensé prospectif 77
Renseignements supplémentaires 80
Renseignements ministériels 80
Profil organisationnel 80
Raison d'être, mandat et rôle 82
Contexte opérationnel et principaux risques 82
Cadre de présentation de rapports 82
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur 91

Tableaux de renseignements supplémentaires....91
Dépenses fiscales fédérales....91
Coordonnées de l'organisation....92
Annexe : Définitions....93
Notes de fin d'ouvrage....97

Message des ministres

Nous sommes heureux de présenter le Plan ministériel 2018-2019 d'Emploi et Développement social Canada. Le plan de cette année décrit les mesures que prendra le Ministère pour donner suite aux priorités du gouvernement, notamment celles annoncées dans le budget de 2018, ainsi que pour s'assurer que chaque Canadien a une chance égale et juste de réussir.

Au cours de la dernière année, le Ministère a jeté des bases solides pour soutenir la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie. Le gouvernement a annoncé qu'il indexera à l'inflation l'Allocation canadienne pour enfants à partir de 2018-2019, qu'il a assoupli les prestations parentales, de maternité et pour proches aidants du régime d'assurance-emploi, qu'il a amélioré l'accès à des services de garde d'enfants plus abordables et qu'il a continué de fournir un soutien important aux aînés.

À l'aube d'un nouvel exercice, nous comptons poursuivre le plan du gouvernement de renforcer la classe moyenne et l'économie. Pour améliorer l'égalité entre les sexes sur le marché du travail, nous proposons une nouvelle prestation parentale partagée d'assurance-emploi. La prestation permettra d'offrir des semaines supplémentaires de prestations parentales d'assurance-emploi lorsque les deux parents conviennent de partager le congé parental. Cette mesure favorisera une plus grande égalité lorsqu'il est question de garde d'enfants et de distribution des tâches non rémunérées dans la famille, tout en prévoyant une certaine latitude pour les retours au travail précoces. Nous nous emploierons également à faire en sorte que le régime d'assurance-emploi soit mieux adapté aux besoins du marché du travail en mettant en œuvre une stratégie qui succédera de façon permanente au projet pilote Travail pendant une période de prestations de l'assurance-emploi, qui prendra fin en août 2018. Nous appliquerons aussi les dispositions relatives au travail pendant une période de prestations aux prestations de maternité et de maladie de l'assurance-emploi afin que les Canadiens gardent leurs prestations au moment où ils en ont le plus besoin.

Pour améliorer les résultats des jeunes sur le marché du travail, nous consulterons des partenaires et des intervenants au sujet du renouvellement de la Stratégie emploi jeunesse. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose un financement supplémentaire pour mettre en œuvre la Stratégie emploi jeunesse, notamment pour mobiliser les ressources nécessaires pour continuer de doubler le nombre de stages financés dans le cadre du programme Emplois d'été Canada. De plus, la nouvelle initiative Service jeunesse Canada aidera les jeunes Canadiens à changer les choses au sein de leur collectivité tout en acquérant une précieuse expérience de travail et de vie.

Nous proposons également de mettre en œuvre diverses initiatives visant à accroître la participation des Canadiens au marché du travail, tout particulièrement les femmes et les membres de groupes sous-représentés, et à faire en sorte qu'ils acquièrent les capacités nécessaires pour contribuer à l'économie de demain. Pour ce faire, nous prenons des mesures pour améliorer la représentation des femmes dans les métiers spécialisés, notamment en finançant une subvention incitative pour les femmes apprenties conçue pour encourager les femmes à faire carrière dans un métier à prédominance masculine, ainsi qu'un nouveau programme de préparation à la formation d'apprenti dont pourront également profiter les Autochtones, les nouveaux arrivants et les

personnes handicapées. Le budget de 2018 prévoit également un investissement pour soutenir le Fonds pour les femmes en construction afin d'attirer les femmes dans les métiers spécialisés et de les aider à réussir dans leur carrière.

Pour répondre aux besoins des Canadiens handicapés, nous adopterons une nouvelle loi fédérale sur l'accessibilité afin d'améliorer l'accessibilité en éliminant les obstacles de manière proactive et de favoriser l'inclusion et la participation de tous les Canadiens. Nous nous emploierons également à renforcer le cadre des droits de la personne pour les personnes handicapées en travaillant avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à l'adhésion au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies.

Le Ministère continuera de former une main-d'œuvre plus résiliente et capable de s'adapter aux changements en mettant en place de nouvelles ententes de transfert relatives au marché du travail avec les provinces et les territoires. Afin de mieux aider les apprenants adultes à suivre des études et à perfectionner leurs compétences, la stratégie Action Compétences permettra d'assouplir les critères d'admissibilités aux bourses et aux prêts d'études canadiens, de présenter un projet pilote de trois ans pour offrir un financement accru aux apprenants adultes et d'inclure des mesures afin de mieux exploiter les mesures d'assouplissement du programme de l'assurance-emploi, et d'accroître les mesures existantes, pour aider les adultes sans emploi à conserver leurs prestations pendant qu'ils suivent une formation qu'ils paient eux-mêmes. Pour contribuer à combler l'écart au chapitre de l'emploi et du salaire que connaissent les Autochtones, le gouvernement propose dans le budget de 2018 d'investir un montant supplémentaire pour mettre sur pied le nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, en collaboration avec ses partenaires autochtones. Le Programme remplacera la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. Au cours de la prochaine année, nous collaborerons avec des partenaires autochtones afin de mettre en œuvre le nouveau programme visant à améliorer l'accès à des mesures de soutien en matière de perfectionnement des compétences et d'emploi.

En juin 2016, le gouvernement a conclu un accord historique avec les provinces pour bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC). La bonification du RPC entrera progressivement en vigueur à compter de janvier 2019 et permettra aux Canadiens d'avoir plus d'argent à leur disposition au moment de leur retraite. Plus récemment, en décembre 2017, les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu une entente afin d'augmenter davantage les prestations du RPC (à partir de janvier 2019 également). Ces récentes améliorations aideront les parents qui s'absentent de leur travail pour prendre soin de jeunes enfants, de personnes qui souffrent d'une invalidité grave et prolongée et des survivants, surtout les gens de moins de 45 ans qui ont perdu leur époux.

Le gouvernement agit à titre de leader pour éliminer l'écart salarial entre les sexes en prônant plus de transparence, en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, et grâce à une loi sur l'équité salariale, qui fera en sorte que les femmes travaillant dans les secteurs sous réglementation fédérale reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale. Le Programme du travail continuera de mettre en œuvre les récentes modifications apportées au Code canadien du travail qui accordent aux employés du secteur privé sous réglementation fédérale le droit de demander des conditions de travail souples, de nouveaux congés pour les familles et les personnes qui participent à des activités autochtones, ainsi que la limitation des stages non rémunérés et un nouveau système de sanctions

administratives pécuniaires. Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement créera un cadre intégré unique pour protéger les employés sous réglementation fédérale contre le harcèlement et la violence en milieu de travail. De plus, le gouvernement propose des améliorations à la protection salariale pour les employés qui ont besoin d'argent à la suite de la déclaration de faillite de l'employeur.

Les Canadiens s'attendent à ce que les services offerts par le gouvernement soient de grande qualité, accessibles, sécuritaires et numériques. Conformément à son programme de transformation, EDSC a entrepris un examen du Tribunal de la sécurité sociale pour recueillir des renseignements précieux afin d'appuyer la mise en place d'un système de recours qui sera plus efficace, équitable et transparent et explore des approches modernes de la prestation de service, en commençant par l'assurance-emploi. Grâce à la modernisation du versement des prestations, le gouvernement améliorera l'accès des Canadiens aux services et aux prestations, notamment en accélérant les processus de réclamation, et prendra des mesures supplémentaires pour accélérer le traitement des demandes de prestations, la prestation de services et l'accès aux centres d'appel. Nous aiderons en particulier les Autochtones à accéder à une gamme complète de prestations fédérales, notamment l'Allocation canadienne pour enfants, le RPC et la Sécurité de la vieillesse, en déployant des efforts de sensibilisation auprès des collectivités autochtones et en réalisant des activités pilotes de sensibilisation destinées aux collectivités autochtones urbaines.

Nous avons hâte de continuer d'apporter des changements positifs dans la vie des Canadiens et de promouvoir la diversité, l'inclusion et l'équité dans tous nos programmes et services. Nous profiterons de cette occasion pour présenter nos résultats et nos réussites de cette manière ouverte et transparente.

L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

L'honorable Kirsty Duncan, C.P., députée
Ministre des Sciences et ministre des Sports et des Personnes handicapées

Aperçu des plans

Emploi et Développement social Canada (EDSC), qui englobe le Programme du travail et Service Canada, conçoit et offre certains des programmes et services gouvernementaux les plus connus, notamment l'assurance-emploi, la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada; ces programmes et services représentent pour de nombreux Canadiens le visage du gouvernement. Pour s'acquitter de cette importante responsabilité, le Ministère prévoit améliorer et renforcer davantage les nombreux programmes et services qu'il offre. En 2018-2019, le Ministère mettra en œuvre de nombreuses initiatives permettant de renforcer la classe moyenne et de veiller à ce que les familles, les travailleurs et divers groupes puissent contribuer à la société et profiter d'un meilleur accès à un éventail de services et de programmes, et soient assurés que leurs enfants aient un bon départ dans la vie.

Sous le leadership de trois ministres – Jean-Yves Duclos (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social), Patricia A. Hajdu (ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail) et Kirsty Duncan (ministre des Sciences et ministre des Sports et des Personnes handicapées) – EDSC continue de bâtir un Canada plus fort et plus inclusif, d'aider les Canadiens à faire les bons choix afin que leur vie soit productive et gratifiante, et d'améliorer leur qualité de vie.

À propos de ce plan ministériel

Ce plan ministériel utilise la structure du Cadre ministériel des résultats afin de discuter de la façon dont EDSC prévoit atteindre les résultats associés à chacune des responsabilités essentielles du Ministère. Tous les exercices de référence commencent le 1er avril et se terminent le 31 mars de chaque année.

Voici les cinq responsabilités essentielles d'EDSC :

1. Développement social :

- Améliorer l'inclusion et les possibilités de participation des Canadiens dans leurs collectivités

2. Régimes de pensions et prestations :

- Aider les Canadiens à conserver un revenu à la retraite et verser une aide financière aux survivants, aux personnes handicapées et à leur famille

3. Apprentissage, développement des compétences et emploi :

- Aider les Canadiens à accéder aux études postsecondaires, à obtenir les compétences et la formation dont ils ont besoin pour participer à un marché du travail en évolution et offrir une aide aux personnes qui sont temporairement sans emploi

4. Conditions et relations de travail :

- Faire la promotion de conditions de travail sûres, saines, équitables et inclusives et de relations de travail fondées sur la coopération

5. Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères :

- Diffuser l'information au public sur les programmes du gouvernement du Canada et du Ministère, et offrir des services au nom d'autres ministères

Réalisation des responsabilités principales

1. Développement social

L'une des priorités absolues d'EDSC est de chercher à accroître l'inclusion sociale des Canadiens, laquelle représente un facteur essentiel pour garantir le développement soutenu et sécuritaire de tous les Canadiens, en particulier ceux qui sont le plus à risque.

- L'un des points de référence centraux de ce mandat est la prévention et la réduction de l'itinérance ainsi que l'accessibilité des logements abordables au Canada. En 2018-2019, la Société canadienne d'hypothèques et de logement mettra en œuvre la toute première **Stratégie nationale sur le logement** du Canada afin d'accroître le nombre de logements abordables et d'améliorer les conditions de logement dans les réserves. Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement réalisera un investissement de 2,2 milliards de dollars dans la **Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance** afin d'aider les Canadiens les plus vulnérables à accéder à des logements sécuritaires et stables.

- EDSC préparera le lancement d'une **stratégie de réduction de la pauvreté** qui établit des objectifs pour lutter contre la pauvreté. La stratégie s'harmonisera aux stratégies provinciales, territoriales et municipales et comprendra un plan pour mesurer les progrès réalisés et en rendre compte publiquement. À l'appui de la stratégie, le gouvernement propose dans son budget de 2018 de combler les principales lacunes relatives à la mesure de la pauvreté au Canada, notamment en s'assurant que les données sur la pauvreté soient inclusives pour tous les Canadiens, que les données portant sur divers aspects de la pauvreté soient recueillies, et que les données soient fiables et opportunes.

- Le gouvernement s'engage à accroître l'inclusion et la participation des Canadiens handicapés en améliorant l'accessibilité dans les secteurs sous réglementation fédérale grâce à l'élimination proactive des obstacles. En 2018, le gouvernement déposera une nouvelle **loi fédérale sur l'accessibilité** qui favorisera l'égalité des chances et accroîtra l'inclusion et la participation des Canadiens qui ont une incapacité ou des limitations fonctionnelles.

- EDSC s'est engagé à faire en sorte que les espaces communautaires et les milieux de travail soient plus accessibles pour les personnes handicapées. EDSC réalisera un investissement de 77 millions de dollars sur 10 ans dans le cadre du **Fonds pour l'accessibilité**.

- Parce qu'une société inclusive reconnaît la diversité des défis, EDSC versera un financement supplémentaire de 5 millions de dollars en 2018-2019 et en 2019-2020 par l'intermédiaire du **Programme de partenariats pour le développement social** afin de financer des projets liés à l'innovation dans la prestation de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

- EDSC est déterminé à assurer des services de garde des jeunes enfants de meilleure qualité et plus abordables en 2018-2019 afin d'aider les enfants à avoir le meilleur départ dans la vie. EDSC met en œuvre un **cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants** au moyen d'ententes bilatérales conclues avec chaque province et territoire, et élabore un **cadre d'apprentissage et de garde d'enfants autochtones** en collaboration avec les peuples autochtones. Le Ministère investira 7,5 milliards de dollars sur 11 ans afin d'accroître la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusivité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans l'ensemble du pays.

- La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail ainsi que le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social d'EDSC continueront de consulter et de mobiliser les dirigeants d'industries, de secteurs et de collectivités afin de créer ensemble une **stratégie d'innovation sociale et de finance sociale** pour de mettre en place de nouveaux moyens novateurs de résoudre les plus importants problèmes sociaux du Canada

2. Régimes de pensions et prestations

En 2018-2019, EDSC continuera de verser aux Canadiens des prestations leur permettant d'avoir un revenu pendant leur retraite et d'offrir un soutien financier à l'époux ou au conjoint de fait survivant, et aux personnes handicapées et à leur famille. Cet élément comprend les mesures suivantes :

- Travailler de concert avec Statistique Canada afin d'analyser dans quelle mesure le coût de la vie des aînés diffère du coût de la vie général des Canadiens.

- À compter de janvier 2019, le **Régime de pensions du Canada** bonifié fera l'objet d'une augmentation progressive sur sept ans des prestations de retraite, d'invalidité et de survivant futures des Canadiens qui occupent un emploi aujourd'hui.

- Le Ministère continuera d'offrir le **Programme canadien pour l'épargne-invalidité**, y compris le régime enregistré d'épargne-invalidité, la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et le Bon canadien pour l'épargne-invalidité, afin d'aider les personnes handicapées à assurer leur sécurité financière à long terme.

- Le Ministère continuera de mettre en œuvre les **stratégies d'amélioration des services liés à la Sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada**, dans le cadre du Plan de transformation des services, et d'améliorer l'intégrité de ses régimes afin de faire en sorte que les Canadiens reçoivent leurs pensions et leurs prestations à temps et correctement.

3. Apprentissage, développement des compétences et emploi

Il est nécessaire que notre classe moyenne soit forte, éduquée et qualifiée afin d'assurer la santé sociale et économique du Canada. EDSC est déterminé à renforcer la classe moyenne en aidant les Canadiens à accéder aux études postsecondaires ainsi qu'à acquérir les compétences et à suivre la formation dont ils ont besoin pour participer à un marché du travail en constante évolution, et en offrant une aide aux personnes qui sont actuellement sans emploi, grâce à des investissements et à l'apprentissage lié à l'emploi.

En 2018-2019, EDSC investira dans l'accès à l'éducation, aux formations et à l'apprentissage continu pour aider les Canadiens à acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour obtenir des emplois de grande qualité :

- Afin de réaliser ce mandat, le gouvernement, dans le budget de 2018, a demandé au Ministère de travailler avec les provinces et les territoires, le secteur privé, les établissements d'enseignement et les organismes sans but lucratif afin de lancer **Compétences futures** en vue de mesurer les lacunes en matière de compétences et les besoins en matière d'apprentissage continu, et d'y remédier.
- Grâce à des investissements dans le cadre du **Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiants**, 10 000 nouveaux stages pour les étudiants de niveau postsecondaire seront créés.
- Un plus grand nombre de diplômés et de travailleurs auront accès au nouveau **Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical** pour résoudre les problèmes des groupes aux prises avec des obstacles qui nuisent à leur capacité de participer au marché du travail et de réussir leur carrière dans un métier spécialisé, tout particulièrement les femmes et les Autochtones.
- Pour aider les femmes à intégrer le marché du travail et à réussir leur carrière dans les métiers spécialisés, le gouvernement a annoncé dans son budget de 2018 le lancement du **Fonds pour les femmes en construction** et d'une nouvelle initiative pilote **Subvention incitative pour les femmes apprenties**. À cette initiative vient s'ajouter un nouveau **Programme de préparation à la formation d'apprenti** conçu pour encourager tous les Canadiens à explorer les possibilités de carrières dans les métiers spécialisés, y compris ceux qui font partie de groupes sous-représentés.
- Dans le cadre de la **stratégie Action Compétences**, nous avons apporté des changements au **Programme canadien de prêts aux étudiants** et au **régime d'assurance-emploi** afin d'aider les apprenants adultes à retourner à l'école pour perfectionner leurs compétences. Les changements apportés au Programme comprennent un projet pilote de trois ans dans le cadre duquel nous verserons aux apprenants adultes qui ont terminé leurs études secondaires

depuis au moins 10 ans une subvention complémentaire de 1 600 $ pour chaque année scolaire de niveau postsecondaire à laquelle ils s'inscrivent s'ils sont admissibles à la Bourse canadienne pour étudiants à temps plein, et nous rehausserons les seuils d'admissibilité (i) aux bourses canadiennes pour étudiants à temps plein et à temps partiel ayant un enfant et (ii) aux bourses d'études canadiennes et aux prêts d'études canadiens pour les étudiants à temps partiel. Des mesures sont mises en place dans le cadre du régime d'assurance-emploi afin de permettre aux adultes apprenants qui ont perdu leur emploi après plusieurs années sur le marché du travail de suivre une formation à temps plein tout en conservant leur admissibilité aux prestations d'assurance-emploi.

Pour atteindre son objectif d'améliorer l'accès aux études postsecondaires, tout particulièrement pour les étudiants de famille à revenu faible ou moyen, EDSC prendra les mesures suivantes en 2018-2019 :

- Financer une série de projets novateurs visant à mieux faire connaître le Bon d'études canadien et à augmenter le taux d'adhésion à ce bon en mettant l'accent sur les populations vulnérables et difficiles à joindre, comme les enfants autochtones, ainsi que les difficultés rencontrées par les autres personnes qui ont de la difficulté à ouvrir un régime enregistré d'épargne-études.
- Assouplir les critères d'admissibilité pour les étudiants autochtones en modifiant la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants afin de permettre aux étudiants inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens qui n'ont pas la citoyenneté canadienne d'avoir accès aux programmes de **prêts d'études canadiens**.
- Investir dans le **programme Passeport pour ma réussite Canada** afin d'aider les jeunes à risque d'abandonner leurs études secondaires.

L'accès au marché du travail demeure un défi pour les jeunes Canadiens, les peuples autochtones et d'autres groupes sous-représentés. Pour augmenter le taux d'emploi, accroître la participation à la population active et aider les Canadiens faisant partie de ces groupes durant les périodes de transition, le Ministère préparera et prendra les mesures suivantes en 2018-2019 :

- Accroître la souplesse et la faculté d'adaptation des travailleurs en bonifiant les programmes et les services offerts dans le cadre des **ententes sur le développement du marché du travail**, et fournir des mesures de soutien à la formation et à l'emploi en vertu des nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre.
- Conformément à l'engagement pris dans le budget de 2018, consulter les partenaires et les intervenants sur le renouvellement de la **Stratégie emploi jeunesse**, et continuer de mettre en œuvre l'initiative **Service jeunesse Canada** afin d'aider les jeunes Canadiens à servir leur collectivité tout en acquérant une expérience de travail et de vie précieuse.

- Continuer de doubler le nombre de possibilités d'emploi pour les jeunes dans le cadre d'**Emplois d'été Canada** par rapport au nombre de stages offerts en 2015.
- Mettre en œuvre le nouveau **Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones**, qui remplacera la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. Le gouvernement a annoncé, dans le cadre du budget de 2018, qu'il réaliserait des investissements supplémentaires pour favoriser la création de la nouvelle stratégie, élaborée conjointement avec les partenaires autochtones, afin de contribuer à combler les écarts au chapitre de l'emploi et du salaire entre les Autochtones et les non-Autochtones, et ce, pour offrir aux Autochtones un accès amélioré aux mesures d'aide à l'emploi et de perfectionnement des compétences.
- Améliorer l'accès à l'**information sur le marché du travail** et au **Guichet-Emplois** afin de mieux jumeler les chercheurs d'emploi et les employeurs de façon rapide, fiable et complète.
- Mettre en place les nouvelles mesures annoncées dans le budget de 2018 dans le cadre du régime d'assurance-emploi afin de mieux aider les Canadiens durant une transition dans leur vie ou leur carrière, en créant une nouvelle **prestation parentale partagée d'assurance-emploi** et en mettant en œuvre une initiative qui succédera de façon permanente au projet pilote **Travail pendant une période de prestations**, notamment l'application des règles aux bénéficiaires de prestations de maladie et de maternité de l'assurance-emploi.
- Améliorer le **Programme des travailleurs étrangers temporaires** en continuant de mettre à l'essai le volet des talents mondiaux, en révisant le volet de l'agriculture primaire, en passant en revue les secteurs qui ont fréquemment recours au Programme, et en améliorant la protection offerte aux travailleurs étrangers temporaires.

4. Conditions et relations de travail

Dans le but de veiller à ce que les conditions de travail et les milieux de travail soient sécuritaires, sains, équitables et inclusifs, EDSC prendra les mesures suivantes par l'intermédiaire du Programme du travail :

- Continuer d'améliorer les normes de sécurité dans les milieux de travail sous réglementation fédérale en mettant en place un système de sanctions administratives pécuniaires pour les employeurs qui ont enfreint les dispositions du Code canadien du travail.
- Continuer de moderniser les **normes du travail fédérales** en modifiant le Code canadien du travail.

- Donner aux employés du secteur privé sous réglementation fédérale le droit de demander des conditions de travail souples.
- Élaborer une politique moderne sur les salaires justes en collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Éliminer les stages non rémunérés dans les milieux de travail du secteur privé sous réglementation fédérale qui ne font pas partie d'un programme d'enseignement officiel.
- Améliorer les conditions de travail en favorisant le respect des normes du travail prévues dans les accords de libre-échange internationaux et les conventions de l'**Organisation internationale du Travail**.
- Améliorer la prestation de services en offrant des services de qualité et en temps opportun axés sur la santé et la sécurité au travail et sur les normes du travail, et en augmentant le nombre d'activités proactives réalisées auprès des syndicats et des employeurs afin de faciliter le processus de négociation collective.

Grâce aux investissements prévus dans le budget de 2018, EDSC dans le cadre du Programme du travail prendra les mesures suivantes :

- Continuer de faire avancer le projet de loi C-65 afin de faire en sorte que les milieux de travail sous réglementation fédérale soient exempts de harcèlement et de violence sexuelle. Pour ce faire, le Ministère renforcera la sensibilisation axée sur le harcèlement et la violence, et offrira des outils d'éducation et de formation. Il mettra également en place un carrefour de la sensibilisation destiné à aider les employés à comprendre le processus et à aider les employeurs à mettre en place les politiques et les processus requis.
- Modifier le Code canadien du travail afin d'offrir cinq jours de congé payé aux personnes travaillant dans un milieu de travail sous réglementation fédérale qui sont victimes de violence familiale ou qui sont parents d'un enfant victime de violence familiale.
- Proposer des modifications législatives au Programme de protection des salariés afin de prolonger le nombre de semaines d'admissibilité aux paiements de quatre à sept semaines pour les employés dont l'employeur a déclaré faillite.
- Déposer un projet de loi proactif sur l'équité salariale dans les milieux de travail sous réglementation fédérale.
- Éliminer l'écart salarial entre les sexes en invitant les employeurs sous réglementation fédérale à faire preuve d'une plus grande transparence au chapitre de la paye en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

En 2018-2019, EDSC améliorera sa prestation de services en misant sur la technologie pour améliorer et moderniser le versement d'indemnités aux employés de compétence fédérale blessés dans le cadre de leur travail.

5. Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères

EDSC soutient l'exécution des programmes du gouvernement du Canada en veillant à ce que les Canadiens aient l'information nécessaire à propos des programmes et des services mis à leur disposition dans les deux langues officielles. Cela comprend la ligne 1 800 O-Canada et ses services téléphoniques personnalisés, le site Web Canada.ca, les services en personne et la délivrance de passeports aux Canadiens.

Pour s'assurer que les clients reçoivent rapidement de l'information et des services gouvernementaux de grande qualité et exacts ainsi que leur passeport sans erreur, le Ministère prendra les mesures suivantes en 2018-2019 :

- Offrir un soutien opérationnel continu à d'autres ministères fédéraux qui ont migré leur contenu et leurs sites Web vers le site Canada.ca.
- Fournir un soutien continu aux ministères qui gèrent leurs comptes de médias sociaux au moyen du Service de gestion des comptes de médias sociaux.
- Continuer à collaborer avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour moderniser le programme de passeport afin d'accroître l'accès aux services, de renforcer l'intégrité et la sécurité du programme, et d'améliorer l'efficacité.

Notre vision de l'excellence en matière de service

Améliorer et transformer les services offerts aux Canadiens

La prestation de service est un élément essentiel pour réaliser le mandat d'EDSC et contribuer à l'atteinte de résultats stratégiques, comme la réduction de la pauvreté, le renforcement de la classe moyenne et l'amélioration de l'accessibilité pour les Canadiens.

Le Ministère s'efforce d'être un chef de file au chapitre de l'excellence en matière de service en offrant des services qui répondent aux besoins changeants de ses clients, que ce soit en personne dans un Centre Service Canada ou dans le cadre d'activités de sensibilisation communautaires, ou encore par téléphone ou en ligne.

Bien que chaque responsabilité essentielle du Cadre ministériel des résultats comporte un volet sur l'amélioration des services, la Stratégie de service et le Plan de transformation des services d'EDSC régissent toutes les responsabilités essentielles.

La Stratégie de service d'EDSC

Pour réaliser sa vision, EDSC a mis en œuvre une stratégie de service visant à transformer la manière dont les services sont offerts aux clients, que ce soient des particuliers, des employeurs ou des organisations, aujourd'hui et à l'avenir. La Stratégie de service est un cadre flexible et évolutif conçu pour orienter l'amélioration des services; elle évoluera au fil du temps afin de tenir compte des progrès technologiques et d'optimiser les occasions de collaboration.

En tant que représentant du gouvernement fédéral pour de nombreux Canadiens, EDSC joue également un rôle essentiel dans les initiatives pangouvernementales visant à améliorer les résultats en matière de service et à offrir une expérience de service harmonieuse, notamment la Stratégie de service du gouvernement du Canada. À l'avenir, l'évolution de la Stratégie de service d'EDSC sera orientée par les directives du gouvernement du Canada, les examens des services ministériels, comme l'examen de la qualité des services d'assurance-emploi, et par les activités d'écoute et d'engagement des clients et des employés sur la transformation des services.

Puisque le contexte de la prestation de service évolue au même rythme que les progrès technologiques, les Canadiens s'attendent de plus en plus à obtenir des services faciles d'accès, simples et sécuritaires. Conformément à sa stratégie de service et à son plan de transformation des services, EDSC améliorera l'accessibilité au programme de subvention et de contribution et normalisera les directives, la formation et l'expertise opérationnelle afin de veiller à ce que les services offerts dans le cadre de programmes et dans les régions soient uniformes et opportuns. De plus, EDSC modernisera les outils utilisés par les employeurs et les organisations, comme le service de présentation en ligne des évaluations de l'impact sur le marché du travail pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires, et les outils à l'interne afin d'appuyer la simplification du processus de traitement des accords de travail partagé.

Plan de transformation des services

Pour atteindre les objectifs et réaliser les engagements pris dans le cadre des stratégies de service du gouvernement du Canada et d'EDSC, et pour donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'examen de la qualité des services d'assurance-emploi, le Ministère a lancé le Plan de transformation des services. Ce plan sert de feuille de route pour la transformation et la modernisation des services d'EDSC, et permet au Ministère de faire avancer sa vision relative à l'amélioration de la prestation de services.

Le Plan a été élaboré conjointement avec les Canadiens et les employés du Ministère et a pour objectif de trouver de réelles solutions avantageuses pour les Canadiens, et ce, le plus rapidement possible. Les solutions prévues dans le Plan permettent de régler les problèmes que le Ministère et les clients ont déterminés comme étant prioritaires. Ces solutions permettront de renforcer la capacité du Ministère à répondre aux besoins et aux attentes des clients. Elles aideront le Ministère à effectuer une transition vers un état futur défini par les quatre dimensions suivantes de l'excellence en matière de service à la clientèle :

Dimensions	Expérience	Qualité	Rapidité	Accès
Ce que les clients obtiendront à l'avenir	Une expérience de calibre mondial permettant d'offrir les prestations au moment où les clients en ont besoin en misant sur le libre-service numérique	Exactitude et qualité des décisions et des services à l'intention des Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence et, dans la mesure du possible, anticipation de leurs besoins	Prestations et services offerts en temps opportun et résolution des questions des clients au premier contact avec ceux-ci	Accessibilité à 100 % et accès numérique aux services au choix du client, peu importe l'emplacement, et offerts par une main-d'œuvre bien outillée et renseignée

Les engagements actuels établis dans le Plan respectent les pouvoirs existants du Ministère (p. ex. cadres législatif et réglementaire) qui permettent d'offrir des résultats concrets aux Canadiens et aux employés dès les 12 à 18 mois suivant la demande. En même temps, le Ministère cherche des solutions à moyen et à long terme pour transformer la prestation de services. Cette approche permettra également au Ministère de tirer parti des résultats à court terme pour appuyer d'autres initiatives de transformation qui favoriseront la modernisation de l'expérience de service à moyen terme (18 à 36 mois), à long terme (3 à 5 ans) et après.

En 2018-2019, les améliorations de service essentielles sur le plan horizontal mises de l'avant qui recoupent les responsabilités essentielles sont les suivantes :

- **Solution hébergée des centres de contact** : En 2018-2019, le Ministère continuera de consulter les autres ministères et le secteur privé afin de se préparer en vue de la migration des services offerts dans les centres d'appel spécialisés vers une nouvelle plateforme de solution hébergée des centres de contact. Le Ministère consultera également les clients et les employés sur la restructuration des systèmes de réponse vocale interactive et la proposition de menu de libre-service et de navigation

automatiques pour les centres d'appels spécialisés.

- **Modernisation du versement des prestations** : Grâce à la modernisation du versement des prestations, le gouvernement améliorera l'accès des Canadiens aux services et aux prestations, y compris à des processus de demande plus rapides. Ce programme vise à renouveler entièrement le processus opérationnel et la technologie liés au régime d'assurance-emploi, à la Sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada afin de transformer réellement la façon dont le Ministère verse les prestations, d'offrir une expérience de service améliorée guidée par les essais auprès des clients et des employés ainsi que par leur mobilisation active. En 2018-2019, dans le cadre de la modernisation du versement des prestations, le Ministère dirigera des projets fondamentaux afin de s'assurer d'être prêt à mettre en œuvre la première tranche du programme.

Plans pour la gestion intégrée des services

Une fonction de gestion intégrée des services a été mise en place au sein du Ministère et permettra de définir le contexte opérationnel et l'environnement habilitant en vue de la mise en œuvre réussie du Plan de transformation des services. Le programme vise à créer une nouvelle culture ministérielle et une nouvelle façon de procéder afin de veiller à ce que la prestation de services soit gérée de façon globale. En 2018-2019, EDSC concentrera ses efforts sur la mise en œuvre d'initiatives liées à la planification intégrée des ressources, à la gestion intégrée de la charge de travail et à l'adoption d'un point de vue intégré de l'ensemble des opérations.

Examen des normes de service

Dans le cadre de ses engagements à améliorer les services offerts aux Canadiens, le gouvernement du Canada évalue ses normes de service afin de s'assurer qu'elles sont complètes et pertinentes. Parmi ses réalisations initiales, EDSC a mis en place des normes de service améliorées pour les nouveaux clients qui présentent une demande de prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Depuis leur adoption en octobre 2016, les nouvelles normes de service révisées ont permis d'améliorer de manière importante le versement de prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada, en particulier aux clients atteints d'une maladie en phase terminale ou souffrant d'un problème de santé grave. En 2017-2018, le Ministère a procédé à la révision des normes de service liées à l'exécution du régime d'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada et à la Sécurité de la vieillesse. En 2018-2019, l'objectif du Ministère sera plutôt d'élaborer une feuille de route de la mise en œuvre afin d'orienter les prochaines étapes. Les travaux futurs liés à la révision des normes de service d'EDSC seront fondés sur ces efforts.

Faire en sorte que le Tribunal de la sécurité sociale soit axé sur le client

Le Tribunal de la sécurité sociale, qui rend des comptes au ministre de l'Emploi et du Développement social/ministre de la Famille, des enfants et du Développement social, a été créé le 1er avril 2013 afin de réviser les appels des décisions liées à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada et à la Sécurité de la vieillesse. En mars 2017, le ministre a

annoncé que le Tribunal de la sécurité sociale ferait l'objet d'un examen afin de s'assurer qu'il répond toujours aux besoins et aux attentes des Canadiens.

À la réception du rapport d'examen, en janvier 2018, le ministre s'est engagé à apporter des changements importants au processus de recours, notamment en plaçant les Canadiens au cœur du processus, afin qu'il soit rapide, simple et axé sur les clients. Les intervenants auront un rôle à jouer dans le renouvellement du processus de recours; en effet ils devront participer à l'exploration et à la mise en œuvre des changements. Le plan d'action sera publié et EDSC rendra compte des progrès réalisés à cet égard.

Accroître l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et à d'autres prestations

Les Autochtones, tout particulièrement ceux qui vivent dans des collectivités éloignées et du Nord, rencontrent des obstacles particuliers pour accéder à des prestations du gouvernement fédéral, comme l'Allocation canadienne pour enfants. Pour aider les Autochtones à obtenir la gamme complète de prestations fédérales, le gouvernement prévoit déployer des efforts de sensibilisation auprès des collectivités autochtones et réaliser des activités de sensibilisation pilotes dans les collectivités autochtones urbaines.

Engagement à l'échelle internationale

Sommet des dirigeants du G-7

L'engagement à l'échelle internationale d'EDSC permet au gouvernement du Canada de faire avancer ses priorités en matière de politique étrangère et ses obligations internationales.
Le Canada a officiellement assuré la présidence du G-7 le 1er janvier 2018. En prévision du Sommet des dirigeants du G-7, qui se tiendra les 8 et 9 juin 2018, une série de réunions ministérielles auront lieu. EDSC travaille en étroite collaboration avec Affaires mondiales Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada, ainsi qu'avec d'autres ministères selon les besoins, en vue d'une réunion ministérielle sur l'innovation et l'emploi des ministres du G-7 sur la préparation du terrain pour les emplois de l'avenir.

Organisation du Forum sur les politiques sociales de l'Organisation de coopération et de développement économiques

EDSC collabore également avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin d'organiser le Forum et la Réunion ministérielle sur les politiques sociales. L'événement est intitulé « Politiques sociales pour une prospérité partagée : S'ouvrir à l'avenir » et sera organisé par le Canada à Montréal, les 14 et 15 mai 2018. Un forum de haut niveau sur les politiques ayant le même thème précédera la Réunion ministérielle.

Affaires internationales du travail

Le Programme du travail d'EDSC gère les affaires internationales du travail du Canada, notamment les accords internationaux sur le travail liés au commerce. Les négociations en cours, y compris l'Accord de libre-échange nord-américain, l'accord de libre-échange Canada-Inde, l'Alliance du Pacifique (Chili, Colombie, Mexique et Pérou) et le MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), demeureront des priorités en 2018. D'autres négociations importantes pourraient être lancées en 2018, notamment avec la Chine. En outre, le Programme du travail gère un programme de subventions et de contributions axé sur le domaine du travail lié au commerce international et à l'intégration économique au moyen de projets d'assistance technique qui se poursuivront ou seront lancés en 2018. Il représente également le Canada auprès de l'Organisation internationale du Travail, là où les normes internationales du travail sont négociées et adoptées, ainsi qu'à des forums multilatéraux où les questions du travail font l'objet de discussions. À l'heure actuelle, le Programme du travail collabore avec le gouvernement du Canada auprès de l'Organisation internationale du Travail sur l'élaboration d'un nouvel instrument visant à éliminer la violence et le harcèlement en milieu de travail.

Pour obtenir plus de renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus d'EDSC, consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

Pour en savoir davantage sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du Ministère, consulter la lettre de mandat du ministre sur le site Web du Premier ministre du Canada[1].

Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser cette année et les années à venir

Responsabilités essentielles

1. Développement social

Description

Améliorer l'inclusion et les possibilités de participation des Canadiens dans leur collectivité.

Faits saillants de la planification

EDSC cherche à renforcer la classe moyenne et à soutenir ceux qui travaillent fort pour en faire partie en mettant en œuvre des stratégies visant à atteindre les résultats suivants :

1) Réduire et prévenir l'itinérance et la pauvreté au Canada;
2) Offrir un financement aux organismes sans but lucratif qui cherchent à trouver des solutions positives pour régler les principaux problèmes sociaux du Canada;
3) Éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées;
4) Faire en sorte que les familles canadiennes aient un meilleur accès aux services de garde d'enfants;
5) Offrir des services efficaces et de grande qualité en temps opportun aux clients.

Réduire et prévenir l'itinérance et la pauvreté au Canada

EDSC continuera d'investir dans les collectivités et les programmes qui favorisent la réduction de la pauvreté et aident les Canadiens les plus vulnérables à avoir accès à un logement sécuritaire et stable. En 2018-2019, au moyen de la **Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance**, EDSC continuera de collaborer avec les collectivités afin d'investir dans la lutte contre l'itinérance à l'échelle locale.

En se fondant sur le budget de 2016, dans le cadre duquel le gouvernement a investi 111,8 millions de dollars sur deux exercices, la **Stratégie nationale sur le logement** a annoncé qu'elle réaliserait un investissement de 2,2 milliards de dollars pour élargir la portée des

programmes de manière à aider les collectivités à prévenir et à réduire l'itinérance au-delà de 2018-2019.

Le programme fédéral de lutte contre l'itinérance restructuré devrait être lancé le 1er avril 2019. Il tiendra compte des recommandations formulées par le Comité consultatif sur l'itinérance ainsi que des consultations menées auprès des administrations provinciales et territoriales et des partenaires autochtones. Ainsi, le programme continuera d'aider les collectivités à répondre aux besoins des populations itinérantes locales, y compris les femmes qui fuient une situation de violence.

Un meilleur accès au logement abordable signifie qu'un moins grand nombre de Canadiens sont à risque de devenir sans-abri. Dans le cadre de la **Stratégie nationale sur le logement**, EDSC collabore avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour participer de nouveau à mettre en place des logements abordables et pour rassembler les secteurs public, privé et sans but lucratif. Un examen de la hausse du prix des maisons dans les marchés de l'habitation où les prix sont élevés afin de trouver un moyen de permettre à un plus grand nombre de Canadiens d'accéder à la propriété[2]. Une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) démontre que les ménages qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu total à des dépenses relatives au logement sont définis comme ayant de la difficulté à trouver un logement abordable. Les recherches révèlent qu'un ménage canadien sur quatre (plus de 3 millions) appartient à cette catégorie.

L'un des éléments essentiels du mandat d'EDSC est de réduire la pauvreté au Canada. EDSC est en train d'élaborer une **stratégie de réduction de la pauvreté** canadienne qui tiendra compte des stratégies mises en place par les provinces, les territoires et les municipalités, établira des objectifs pour réduire la pauvreté, mesurera les progrès réalisés et rendra compte publiquement des résultats. La stratégie devrait être mise en œuvre en 2018. EDSC a mené de vastes consultations auprès des Canadiens, y compris les groupes vulnérables et ceux qui vivent dans la pauvreté. La stratégie tiendra compte des commentaires formulés par les Canadiens et sera axée sur la réconciliation avec les peuples autochtones, ce qui concorde avec l'engagement pris par le gouvernement de favoriser l'établissement d'une nouvelle relation fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et les partenariats.

Des consultations nationales ont été menées en 2017-2018 auprès des personnes qui vivent dans la pauvreté ainsi qu'avec les intervenants. Ces consultations ont révélé la nécessité d'aider les personnes qui vivent dans la pauvreté à combler leurs besoins de base, à surmonter les difficultés et les obstacles qu'ils rencontrent pour essayer de se sortir de la pauvreté, et à être résilientes à l'égard des situations inattendues, comme la perte d'un emploi ou l'éclatement de la famille. Le rapport intitulé « Ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant » sur la réduction de la pauvreté résume les commentaires reçus et a été publié le 20 février 2018.

Offrir un financement aux organismes sans but lucratif qui cherchent à trouver des solutions positives pour régler les principaux problèmes sociaux du Canada

Grâce au **Programme de partenariats pour le développement social**, EDSC vise à accroître l'inclusion sociale et la participation des Canadiens à la société en offrant des subventions et des contributions aux organismes sans but lucratif, aux collectivités et à d'autres groupes. L'objectif est d'améliorer le mode de vie des personnes handicapées, des enfants et des familles, des aînés et d'autres populations vulnérables.

Un montant supplémentaire de 5 millions de dollars pour 2018-2019 et 2019-2020 sera octroyé dans le cadre du **Programme de partenariats pour le développement social – composante Enfants et famille** afin de financer des projets liés à l'innovation dans la prestation de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Ce financement permettra aux organismes sans but lucratif, aux administrations provinciales et territoriales et aux organismes autochtones du Canada d'éliminer les obstacles que rencontrent les enfants, les familles et d'autres populations vulnérables. Cette initiative fait partie d'un investissement de 7,5 milliards de dollars sur 11 ans pour l'**apprentissage et la garde des jeunes enfants** annoncé dans les budgets de 2016 et de 2017.

Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale

EDSC reconnaît qu'il est nécessaire d'adopter de nouvelles approches novatrices pour résoudre les problèmes sociaux persistants et complexes, et c'est pourquoi il a été mandaté d'élaborer une **stratégie d'innovation sociale et de finance sociale** fédérale. Afin de mieux aider les organismes communautaires à trouver des solutions positives pour résoudre les principaux problèmes sociaux du Canada, la stratégie aura pour but de favoriser la croissance et la durabilité des organismes sociaux et offrant d'autres services, ainsi que d'améliorer l'efficacité des interventions sociales.

En juin 2017, le gouvernement a formé le Groupe directeur sur la co-création d'une stratégie d'innovation sociale et de finance sociale, composé d'intervenants et de représentants d'EDSC, afin d'effectuer de vastes consultations auprès de dirigeants et de chercheurs de l'industrie, du secteur social et communautaire, et de formuler des conseils sur la stratégie. En 2018-2019, EDSC continuera de soutenir le Groupe directeur qui complétera ses vastes activités de consultation et d'engagement et pour présenter ses recommandations aux fins de considération par les ministres.

Éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées

Les personnes handicapées se heurtent souvent à des obstacles qui limitent leur pleine participation aux activités quotidiennes ainsi que leur intégration. Le gouvernement du Canada prévoit déposer une nouvelle loi sur l'accessibilité afin de réduire ces obstacles à l'inclusion dans les secteurs de compétence fédérale et créer un Canada plus accessible.

Grâce au **Fonds pour l'accessibilité**, EDSC finance les projets d'immobilisations admissibles qui améliorent l'accès des personnes handicapées aux espaces publics et aux milieux de travail du Canada, ce qui, en retour, permet aux personnes handicapées de participer à des activités et d'avoir accès à des services et à des programmes communautaires ou à des possibilités d'emploi.

Pour faire en sorte que les organismes aient les moyens d'entreprendre et de mener à bien des projets qui peuvent rapidement améliorer l'accessibilité dans les collectivités et les milieux de travail, le gouvernement s'est engagé, dans le budget de 2017, à réaliser un investissement supplémentaire de 77 millions de dollars sur 10 ans, à compter de 2018-2019, afin d'accroître les activités du Fonds pour l'accessibilité. En 2018-2019, EDSC financera un plus grand nombre de projets de petite et de moyenne envergure visant à accroître l'accessibilité aux espaces communautaires et aux milieux de travail. De plus, le nouveau volet Innovation jeunesse permettra d'améliorer l'accessibilité à ces espaces au moyen de projets dirigés par les jeunes.

En outre, EDSC élaborera un **plan pluriannuel d'accessibilité** visant à améliorer l'accessibilité des services à la clientèle en réduisant les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'accéder à ces services. Pour mettre en œuvre ce plan, EDSC consultera les Canadiens afin de s'assurer que les améliorations proposées dans le plan répondent à leurs besoins, à mesure que nous adoptons des services plus inclusifs.

Accroître l'accès aux services d'apprentissage et à la garde des jeunes enfants

Pour aider les enfants à avoir le meilleur départ dans la vie, et pour mieux aider les familles canadiennes, le gouvernement s'est engagé, dans les budgets de 2016 et de 2017, à investir 7,5 milliards de dollars sur 11 ans pour soutenir et créer un plus grand nombre de services de garde abordables et de qualité partout au pays.

Le 12 juin 2017, le gouvernement du Canada a annoncé un accord historique avec les gouvernements provinciaux et territoriaux sur un cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le cadre servira à améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusivité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, tout particulièrement pour les familles qui ont le plus besoin de ces services. De plus, afin de tenir

compte des cultures et des besoins uniques des familles et des enfants inuits, métis et des Premières Nations partout au Canada, le gouvernement élabore un cadre distinct d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones conjointement avec les peuples autochtones.

La mise en œuvre du **Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants** favorisera la participation des parents sur le plan du travail, de l'éducation ou de la formation, en particulier des mères. Au cours des trois prochaines années, les investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pourraient financer la création de 40 000 nouvelles places en garderie abordables, ce qui permettra d'aider des milliers de parents, en particulier des mères, qui seront plus susceptibles d'intégrer le marché du travail une fois que les services de garde d'enfants seront plus abordables. Les recherches indiquent[3] que lorsque des services de garde d'enfants abordables de qualité sont accessibles, les femmes sont plus susceptibles de travailler, de conserver leur emploi et d'occuper de meilleurs emplois, ce qui contribue à réduire l'écart salarial entre les sexes. Par exemple, l'introduction d'un système de garderies à faible tarif au Québec au milieu des années 1990 a incité jusqu'à 70 000 mères à se joindre à la population active, ce qui a eu pour résultat une hausse de 3,8 % de l'emploi chez les femmes.

EDSC continue de collaborer avec chaque province et territoire afin de conclure des ententes bilatérales pour financer des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les gouvernements présenteront chaque année un rapport sur les progrès réalisés relativement au Cadre multilatéral et aux accords bilatéraux.

EDSC appuiera également les pratiques novatrices sur le plan de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants et améliorera la qualité des données afin de suivre les progrès réalisés et de mieux comprendre les besoins relatifs à la garde d'enfants au Canada.

Offrir des services de grande qualité et efficaces en temps opportun aux clients

Puisque le contexte de la prestation de service évolue au même rythme que les progrès technologiques, les Canadiens s'attendent de plus en plus à obtenir des services faciles d'accès, simples et sécuritaires. Conformément à sa stratégie de service et à son **plan de transformation des services**, EDSC améliorera l'accessibilité et normalisera les directives, la formation et l'expertise opérationnelle afin de veiller à ce que les services offerts dans le cadre des programmes et dans les régions soient uniformes et opportuns. Plus précisément, EDSC continuera d'améliorer ses services et de simplifier les processus relatifs aux subventions et aux contributions dans le cadre de ses programmes de développement social, y compris les ententes et les formulaires normalisés liés aux exigences financières et en matière de production de rapports. Il améliorera également les services en ligne visant à faciliter l'accès pour les clients.

Résultats prévus						
Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels		
				2014-2015	2015-2016	2016-2017
L'itinérance au Canada est réduite et prévenue	Réduction du nombre estimé d'utilisateurs de refuges qui sont sans abri de façon épisodique ou chronique	Réduction de 20 % par rapport à l'année de référence de 2013 (1 988 d'ici 2018-2019)	31 mars 2019	Réduction de 6,1 % par rapport à l'année de référence (1 866 utilisateurs de refuges)	Réduction de 0,3 % par rapport à l'année de référence (1 983 utilisateurs de refuges)	Augmentation de 6,7 % par rapport à l'année de référence (2 121* utilisateurs de refuges)
Les organisations sans but lucratif, les collectivités et les autres groupes ont une capacité accrue pour aborder une gamme de problèmes sociaux, tels que l'inclusion sociale des personnes handicapées, la participation des aînés et le soutien aux enfants et aux familles	Pour chaque dollar investi dans le programme de partenariats pour le développement social, le montant consacré ou investi par les partenaires non fédéraux**	0,30 $ à 1,00 $	31 mars 2019	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Les espaces communautaires et les milieux de travail sont plus accessibles	Nombre d'espaces communautaires et de milieux de travail qui sont plus accessibles grâce au Fonds pour l'accessibilité	637 * Les cibles tiennent compte de la nouvelle enveloppe budgétaire de 20,65 M$. Cible = 533 projets de petite envergure, plus de 100 projets dirigés par les jeunes et 4 projets d'envergure moyenne.	Mars 2019	438	459	575
Meilleur accès à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants	Nombre d'enfants ayant une place ou participant à des services réglementés de garde de jeunes enfants ou à des programmes d'apprentissage	2017-2018 Année de référence		Non disponible	Non disponible	Non disponible

	Nombre d'enfants bénéficiant de subventions ou d'autres incitatifs financiers	2017-2018 Année de référence		Non disponible	Non disponible	Non disponible
Les clients reçoivent des services de grande qualité et efficaces en temps opportun, qui répondent à leurs besoins (Développement social)	L'objectif établi pour la norme de service du service prioritaire, tel que défini par la Politique sur les services du gouvernement du Canada, du programme de développement social a été respectée	1 sur 1[4]	Mars 2019	Non disponible ***	Non disponible ***	Non disponible ***

*L'estimation repose sur les données recueillies dans 12 des 15 collectivités. De nombreuses collectivités visées par l'analyse des données pour l'année de référence de 2013 sont des petites collectivités qui n'ont établi aucune cible d'investissement dans le cadre de l'approche Logement d'abord puisqu'ils reçoivent un financement de base de moins de 200 000 $, ou qui ont une cible d'investissement de 40 % depuis 2016-2017 seulement puisqu'elles sont considérées comme des collectivités désignées de moyenne envergure. Les résultats pourraient changer si des collectivités désignées de plus grande envergure et ayant une cible d'investissement de 65 % dans le cadre de l'approche Logement d'abord étaient également visées par l'analyse.

**Les organismes utilisent le financement du Programme de partenariats pour le développement social pour tirer parti des investissements en espèce et en nature d'autres ordres de gouvernement, d'entreprises et d'organismes de bienfaisance afin que les bassins d'investissement utilisés dans le cadre d'un enjeu donné soient élargis. L'accroissement des partenariats, au moyen de contributions en espèce ou en nature, renforce l'incidence du financement du Programme ainsi que la capacité des bénéficiaires du financement à acquérir des connaissances, à comprendre et à régler des problèmes sociaux complexes, ou encore à perfectionner ces connaissances et habilefés.

*** Année de référence 2017-2018

Ressources financières

Ressources financières budgétaires (dollars)				
	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues		
	2018-2019	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses brutes prévues	718 598 615	718 598 615	536 141 594	121 167 835
Dépenses prévues dans des comptes à fins déterminées	0	0	0	0
Recettes prévues affectées aux dépenses	0	0	0	0
Dépenses nettes prévues	718 598 615	718 598 615	536 141 594	121 167 835

* La réduction importante des dépenses prévues pour 2019-2020 et 2020-2021 est attribuable à la fin du financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance en 2018–2019 et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en 2019–2020. Dans le cadre du budget de 2017, le gouvernement a proposé un investissement total de 2,1 milliards de dollars au cours des 11 prochaines années afin d'accroître le financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance au-delà de 2018–2019, ainsi qu'un investissement total de 7 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2018-2019, afin de poursuivre les efforts visant à créer des places en garderie de plus grande qualité et abordables dans l'ensemble du pays. Le Ministère demandera de nouvelles autorisations auprès du Conseil du Trésor pour les exercices subséquents.

Ressources humaines

Ressources humaines (Nombre d'équivalents temps plein prévus)		
2018-2019	2019-2020	2020-2021
386	252	241

La réduction du nombre d'ETP de 2018-2019 à 2019-2020 montre que le renouvellement de la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance doit être terminé en 2018-2019.

Les renseignements sur les ressources humaines et financières et sur le rendement relatifs au Répertoire des programmes d'EDSC se trouvent sur l'InfoBase du GC[5].

2. Régimes de pensions et prestations

Description

Aider les Canadiens à conserver un revenu à la retraite et verser une aide financière aux survivants, aux personnes handicapées et à leur famille.

Faits saillants de la planification

En 2018-2019, EDSC cherchera à atteindre les résultats ministériels suivants :

1) Offrir un soutien du revenu aux aînés pour leur retraite;
2) Aider les personnes handicapées et leur famille à épargner afin de leur assurer une sécurité financière à long terme;
3) Offrir des services de grande qualité et efficaces en temps opportun aux clients.

Offrir un soutien du revenu aux aînés pour leur retraite

Les programmes comme la Sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et le Supplément de revenu garanti fournissent des avantages financiers aux Canadiens en leur permettant de maintenir leur niveau de vie à leur retraite. Le Ministère fait plus de 60 millions de paiements chaque année et prévoit verser 101 milliards de dollars sous forme de prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada en 2018-2019.

Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti

Comme il est mentionné dans la lettre de mandat du ministre et réaffirmé dans le budget de 2016, le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les prestations de la **Sécurité de la vieillesse** suivent l'évolution du coût de la vie. Le Ministère continue donc de travailler en étroite collaboration avec Statistique Canada afin d'analyser dans quelle mesure le coût de la vie des aînés diffère du coût de la vie général des Canadiens.

Les autres engagements pris par le gouvernement en ce qui a trait au programme de la Sécurité de la vieillesse ont été remplis en 2016. L'augmentation prévue de l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (y compris le Supplément de revenu garanti) de 65 à 67 ans a été annulée, ce qui signifie que les Canadiens vulnérables n'auront plus à attendre deux ans de plus pour recevoir des prestations. De plus, le montant maximal versé au titre du Supplément de revenu garanti a été augmenté pour s'établir à 947 $ par année pour les aînés à

faible revenu. Près de 900 000 aînés vulnérables, dont les deux tiers sont des femmes âgées, reçoivent maintenant des prestations bonifiées.

Régime de pensions du Canada

Le 1er janvier 2019, la bonification du **Régime de pensions du Canada** commencera et s'étalera sur sept ans. La bonification du Régime permettra d'augmenter le montant des prestations de retraite, d'invalidité et de survivant des Canadiens qui travaillent et qui cotisent au Régime en 2019 ou après.

Chaque année de cotisation au Régime de pensions du Canada bonifié permettra aux travailleurs d'accumuler des prestations supplémentaires. Les prestations bonifiées s'accumuleront graduellement à mesure que les travailleurs cotisent au Régime bonifié. Les prestations entièrement bonifiées seront versées de manière générale après environ 40 ans de cotisations. Le Régime de pensions du Canada entièrement bonifié permettra d'augmenter le montant maximum de la pension de retraite de plus de 50 %.

En décembre 2017, dans la foulée de cette réussite, les ministres des Finances fédéral et provinciaux ont conclu un accord de principe unanime relatif à la prise des mesures suivantes, à compter de 2019 :

- Augmenter le montant de la pension de retraite dans le cadre de la bonification du Régime de pensions du Canada pour les parents qui s'absentent du travail pour s'occuper de leurs jeunes enfants et pour les personnes ayant une invalidité grave et prolongée. Aux fins du calcul du montant de la pension de retraite, les parents et les personnes handicapées recevront un montant calculé en fonction de leur salaire antérieur pour les périodes pendant lesquelles ils n'étaient pas sur le marché du travail ou les périodes de faible revenu.
- Augmenter le montant de la pension de survivant pour les personnes âgées de moins de 45 ans qui ont perdu leur époux, en versant une pleine pension de survivant plutôt que la pension réduite actuellement versée en fonction de l'âge de la personne veuve.
- Offrir une prestation d'invalidité complémentaire aux bénéficiaires d'une pension de retraite âgés de moins de 65 ans qui ont une invalidité et qui satisfont aux critères d'admissibilité.
- Faire en sorte que tous les cotisants admissibles reçoivent le montant maximal de la prestation de décès, soit 2 500 $.

Aider les personnes handicapées et leur famille à épargner afin de leur assurer une sécurité financière à long terme

Le **Programme canadien pour l'épargne-invalidité**, formé du **régime enregistré d'épargne-invalidité**, de la **Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité** et du **Bon canadien pour l'épargne-invalidité**, aide les personnes handicapées et leur famille à épargner pour l'avenir afin d'assurer leur sécurité financière à long terme. De nombreuses personnes handicapées vivent sous le seuil de la pauvreté ou près de celui-ci. Le revenu provenant de ce programme d'épargne offre à ces Canadiens un niveau de vie plus élevé et favorise l'inclusion sociale et économique. En 2018-2019, EDSC continuera de mieux faire connaître et comprendre le Programme, et à favoriser l'adhésion à ce dernier au moyen d'envois postaux ciblés, de téléconférences et d'expositions lors de conférences et d'événements partout au Canada.

Offrir des services de grande qualité et efficaces en temps opportun aux clients

EDSC continue d'améliorer le versement des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada afin d'atténuer les pressions associées au vieillissement de la population et de répondre aux demandes relatives aux accords internationaux de sécurité sociale. Pour s'assurer que les Canadiens reçoivent les pensions et les prestations auxquelles ils ont droit de manière précise et en temps opportun, EDSC modernise également ses services au moyen de stratégies d'amélioration des services dans le cadre du Plan de transformation des services.

En 2018-2019, le Ministère continuera de mettre en œuvre une série d'améliorations au Régime de pensions du Canada afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens, y compris ceux qui ont une invalidité grave et prolongée. Cet élément comprend les mesures suivantes :

- Poursuivre la simplification des processus de demande de prestations du Régime de pensions du Canada, notamment le processus relatif aux prestations d'invalidité;
- Améliorer le processus décisionnel et les mesures de soutien à cet égard, dont la mise en œuvre d'un nouveau système pour surveiller l'uniformité et la qualité des décisions;
- Poursuivre la mise en œuvre par étapes d'un cadre d'assurance de la qualité pour les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada;
- Augmenter le nombre de services en ligne offerts aux prestataires du Régime de pensions du Canada.

En 2018-2019, EDSC continuera de moderniser le versement des prestations de la Sécurité de la vieillesse en améliorant les services offerts aux aînés canadiens admissibles, y compris les aînés à faible revenu. Parmi les changements apportés, notons :

- la mise en œuvre de nombreuses modifications relatives aux processus opérationnels axées sur l'amélioration de l'expérience du client, notamment par l'adoption à l'échelle nationale d'un processus intégré de présentation des demandes de prestations au titre de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti pour les clients qui ne sont pas automatiquement inscrits pour recevoir ces prestations;
- l'augmentation du nombre de services en ligne offerts aux aînés.

L'inscription automatique, mise en œuvre en trois phases de 2014 à 2017, permettra à bon nombre de nouveaux aînés de recevoir la pension du Régime de pensions du Canada automatiquement sans devoir présenter une demande. La troisième phase de l'initiative d'inscription automatique a été mise en œuvre en novembre 2017 au moyen de modifications législatives et réglementaires permettant d'élargir la portée de l'inscription automatique au Supplément de revenu garanti. Grâce à ces changements, plus de la moitié des nouveaux bénéficiaires sont automatiquement inscrits à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti, sans avoir eu à présenter une demande. De plus, leur dossier sera examiné chaque année, en fonction des renseignements fournis dans leur déclaration de revenus, afin de déterminer s'ils ont droit au Supplément de revenu garanti.

Résultats prévus						
Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels		
				2014-2015	2015-2016	2016-2017
Les aînés bénéficient d'un soutien de revenu pour la retraite	Pourcentage d'aînés qui reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) par rapport au nombre total d'aînés admissibles	Versement des prestations de la SV à tous les aînés admissibles dans 98 % des cas	31 mars 2018*	(2012) 98,1 %	(2013) 98,0 %	(2014) 97,7 %
	Pourcentage d'aînés qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) par rapport au nombre total d'aînés admissibles	Versement des prestations du SRG à tous les aînés admissibles dans 90 % des cas	31 mars 2018*	(2012) 88,5 %	(2013) 89,1 %	(2014) 87,5 %
	Pourcentage de cotisants au Régime de Pension du Canada (RPC) qui ont plus de 70 ans et qui reçoivent des prestations de retraite	Versement des pensions du RPC à tous les bénéficiaires admissibles qui ont plus de 70 ans dans 99 % des cas	31 mars 2018*	(2013) 99 %	(2014) 99 %	(2015) 99 %
	Pourcentage d'aînés ayant un faible revenu	Aucun objectif puisqu'il s'agit d'un indicateur contextuel	Sans objet	(2013) 3,7 %	(2014) 3,9 %	(2015) 4,4 %
Les personnes handicapées et leur famille reçoivent un soutien financier	Pourcentage de cotisants au RPC qui sont couverts par le Programme de prestations d'invalidité du RPC et, par conséquent, ont accès à un soutien financier dans l'éventualité d'une invalidité grave et prolongée	68 % des cotisants au RPC satisfont aux critères d'admissibilité liés aux cotisations pour la prestation d'invalidité du RPC	31 mars 2018	(2013) 67 %	(2014) 66 %	(2015) 66 %
	Pourcentage de Canadiens admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées qui détiennent un régime enregistré d'épargne-invalidité pour encourager les épargnes privées	33 % pour 2018-2019	31 décembre 2018	22,1 %.	24,3 %	29 %

	Pourcentage de Canadiens handicapés admissibles au régime enregistré d'épargne-invalidité qui ont reçu une subvention ou un bon pour les aider, eux et leur famille, à épargner pour assurer leur sécurité financière à long terme**	84 % pour 2018 (selon l'année civile)	31 décembre 2018	83 %	83,5 %	86 %
Les clients reçoivent des services de grande qualité et efficaces en temps opportun et qui répondent à leurs besoins (régimes de pensions et prestations)	Nombre d'objectifs établis pour les normes de service des services prioritaires, tels que définis par la Politique sur les services du gouvernement du Canada, pour les programmes de pensions et autres prestations qui sont respectées	10 sur 10[6]	31 mars 2019	Non disponible	Non disponible	7 sur 10
	Pourcentage de prestations de retraite du RPC versées dans le premier mois suivant l'établissement de l'admissibilité	90 %	31 mars 2019	91,1 %	94,8 %	97,2 %
	Pourcentage de décisions relatives aux demandes de prestations d'invalidité du RPC rendues dans les 120 jours civils***	80 %	31 mars 2019	80,8 %	86,1 %	83,6 %
	Pourcentage de prestations de base de la SV versées dans le premier mois suivant l'établissement de l'admissibilité	90 %	31 mars 2019	88,0 %	88,4 %	86,8 %

Remarque(s) : Il existe un décalage de trois ans en ce qui concerne la disponibilité des données pour cet indicateur.

La période visée par les rapports sur le Programme canadien pour l'épargne-invalidité correspond désormais à l'année civile afin de respecter les critères d'admissibilité de l'Agence du revenu du Canada. De plus, tous les paiements versés au titre du Programme, les limites et les montants admissibles sont calculés par année civile, et le secteur financier, émetteur du Programme, accorde des subventions et des bons en fonction de l'année civile.

** L'indicateur actuel est mal formulé et sera modifié dans le cadre de la prochaine mise à jour du Cadre ministériel des résultats. L'indicateur calcule le pourcentage de titulaires de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (et non ceux qui y sont admissibles) ayant reçu une subvention ou un bon.

*** Décisions rendues dans les 120 jours civils suivant la réception d'une demande dûment remplie.

Ressources financières

Ressources financières budgétaires (dollars)*				
	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues		
	2018-2019	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses brutes prévues	54 813 963 588	101 826 497 339	107 603 951 388	113 841 526 167
Dépenses prévues dans des comptes à fins déterminées	0	47 012 533 751	49 744 624 404	52 573 504 069
Recettes prévues affectées aux dépenses	240 864 504	240 864 504	182 343 016	170 016 933
Dépenses nettes prévues	54 573 099 084	54 573 099 084	57 676 983 968	61 098 005 165

* Voir le cadre financier d'EDSC à la page 70 pour obtenir une description complète du profil financier du Ministère, y compris une explication des dépenses brutes prévues.

Ressources humaines

Ressources humaines (Nombre d'équivalents temps plein prévus)		
2018-2019	2019-2020	2020-2021
5 019	3 875	3 506

La mise en œuvre des stratégies d'amélioration des services de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada se terminera d'ici 2019-2020. En plus d'améliorer les services offerts aux Canadiens, les stratégies d'amélioration des services permettront de moderniser l'exécution des deux programmes. Cela contribuera à réduire le besoin en ressources temporaires nécessaires pour compenser la charge de travail grandissante associée à la population vieillissante.

Les renseignements sur les ressources humaines et financières et sur le rendement relatifs au Répertoire des programmes d'EDSC se trouvent sur l'InfoBase du GC[7].

3. Apprentissage, développement des compétences et emploi

Description

Aider les Canadiens à accéder aux études postsecondaires, à obtenir les compétences et la formation nécessaires pour participer à un marché du travail en évolution et offrira une aide aux personnes qui sont temporairement sans emploi.

Faits saillants de la planification

En 2018-2019, EDSC demeure déterminé à renforcer la classe moyenne afin qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent atteindre leur plein potentiel; pour ce faire, le Ministère cherche à atteindre les résultats suivants :

1) Aider les Canadiens à accéder à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage continu leur permettant d'acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin;
2) Veiller à ce qu'un plus grand nombre de Canadiens participent à un marché du travail inclusif et efficient;
3) Aider les Canadiens à recevoir une aide financière durant les transitions d'emploi, comme une perte d'emploi, un congé de maladie ou un congé de maternité ou parental;
4) Aider un plus grand nombre d'étudiants de famille à revenu faible ou moyen à accéder à des études postsecondaires et à les payer;
5) Fournir des services de grande qualité et efficaces en temps opportun aux clients.

Aider les Canadiens à accéder à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage continu afin d'acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin

Veiller à ce que les Canadiens aient accès aux possibilités de perfectionnement des compétences et au soutien dont ils ont besoin pour réussir dans un marché du travail qui évolue rapidement

En 2018-2019, EDSC investira dans un éventail d'initiatives pour améliorer l'accès aux possibilités de perfectionnement des compétences recherchées pour les diplômés et les travailleurs à différents stades de leur parcours professionnel, grâce à des formations et à des expériences en milieu de travail visant à favoriser l'innovation et la croissance. Cet élément comprend les mesures suivantes :

Créer de nouveaux stages pour les étudiants

Jusqu'à 10 000 nouveaux stages seront créés pour les étudiants de niveau postsecondaire au cours des quatre prochaines années grâce au **Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiants**, en partenariat avec les employeurs et les établissements d'enseignement postsecondaire.

- Un plus grand nombre de subventions salariales seront offertes aux employeurs qui proposent des stages aux étudiants issus de groupes sous-représentés, notamment les femmes dans le domaine des sciences, de la technologie, du génie et des mathématiques, les étudiants autochtones, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants et les étudiants de première année. Selon une analyse comparative entre les sexes, même si 59 % des femmes âgées de 25 à 34 ans possèdent un diplôme universitaire, elles ne représentent que 39 % des personnes titulaires d'un diplôme dans le domaine des sciences, de la technologie, du génie et des mathématiques[8].
- En outre, après l'annonce budgétaire de 2018, EDSC soutiendra la Stratégie de cybersécurité du Canada mise en œuvre par le gouvernement grâce à la création de stages en milieu de travail dans le domaine de la cybersécurité.

Appuyer la formation des apprentis et l'accès aux métiers spécialisés

- Les Canadiens forment l'un des groupes les plus instruits au monde, et ils travaillent fort pour réussir dans une économie qui évolue rapidement en faisant de l'éducation et de l'apprentissage un engagement à vie. Tel qu'il est présenté dans le budget de 2018 :
    - Le **Fonds pour les femmes en construction** permettra aux femmes d'intégrer le domaine des métiers spécialisés, et d'y réussir, grâce à des mesures de soutien, comme le mentorat, l'encadrement et les mécanismes de soutien adapté, qui aident les femmes à avancer dans leur formation ainsi qu'à trouver et à conserver un emploi dans le domaine des métiers spécialisés.
    - EDSC mettra à l'essai une **subvention incitative pour les femmes apprenties** conçue pour encourager les femmes à faire carrière dans un métier désigné Sceau rouge à prédominance masculine. Grâce à la nouvelle Subvention, les femmes recevraient 3 000 $ pour avoir terminé chacune des deux premières années de la formation, en plus d'un montant estimé à 2 000 $ au titre de la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti, ce qui correspond à une aide financière combinée de 8 000 $.
    - Le nouveau **Programme de préparation à la formation d'apprenti** aidera tous les Canadiens, y compris ceux qui font partie de groupes sous-représentés à explorer le domaine des métiers spécialisés, à acquérir une expérience professionnelle, à faire des

choix professionnels éclairés et à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour trouver et conserver un emploi dans le domaine des métiers spécialisés.

- Un nouveau **Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical** sera mis en place afin de favoriser la formation des apprentis en milieu syndical, l'innovation et l'amélioration des partenariats. Le Programme appuiera la mise en place d'approches novatrices visant à surmonter les obstacles liés à la participation et à la réussite dans les métiers spécialisés, en particulier pour les femmes et les Autochtones.
- EDSC collaborera avec Infrastructure Canada afin de tirer parti des investissements fédéraux dans l'infrastructure réalisés dans les provinces et les territoires dans le but de promouvoir l'apprentissage. De plus, le Ministère continuera de collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada afin de promouvoir l'apprentissage dans les projets d'infrastructure fédéraux.

Faciliter l'accès à l'apprentissage continu et au perfectionnement des compétences chez les adultes

Pour faire en sorte que les adultes, y compris ceux qui ont une famille, puissent s'adapter au marché du travail et à l'économie en constante évolution, EDSC poursuivra ses efforts visant à appuyer le perfectionnement des compétences et à créer une culture d'apprentissage continu en 2018-2019 dans le cadre du budget de 2018. Grâce à la stratégie **Action Compétences**, les apprenants adultes qui souhaitent retourner à l'école pour suivre des études postsecondaires afin de perfectionner leurs compétences disposeront de meilleures mesures pour avoir la latitude voulue dans le cadre du régime d'assurance-emploi ainsi que d'une assistance financière pour étudiants améliorée. Cet élément comprend les mesures suivantes :

- **Élargir les critères d'admissibilité des adultes retournant aux études** en mettant sur pied un projet pilote de trois ans pour mettre à l'essai de nouvelles approches visant à faciliter l'admissibilité des adultes qui reprennent leurs études aux prêts et bourses d'études canadiens. À compter de l'année scolaire 2018-2019, les emprunteurs qui ont terminé leurs études secondaires depuis plus de 10 ans et qui sont admissibles aux bourses d'études canadiennes pour les étudiants à temps plein auront droit à un financement mensuel complémentaire de 200 $ (soit 1 600 $ pour une année scolaire de 8 mois). Le financement complémentaire serait offert en plus d'autres bourses d'études canadiennes auxquelles l'étudiant pourrait être admissible. Le projet pilote permettra également aux emprunteurs dont la situation financière a changé de manière importante par rapport celle de l'année précédente de faire évaluer de nouveau leur demande de bourse en fonction du revenu de l'année en cours plutôt que du revenu de l'année précédente. Ce changement permettra à environ 43 000 étudiants d'avoir accès aux bourses du gouvernement fédéral chaque année.
- **Élargir les critères d'admissibilité des étudiants qui ont une famille** en augmentant les seuils de revenu aux fins d'admissibilité aux bourses d'études canadiennes pour les étudiants

à temps plein et à temps partiel ayant des enfants à charge. Pour ce faire, nous harmoniserons les seuils de revenu aux fins d'admissibilité à ces bourses avec les seuils nationaux et progressifs d'admissibilité aux bourses canadiennes pour les étudiants à temps plein. Ces modifications entreront en vigueur durant l'année scolaire 2018-2019 et devraient permettre à 13 000 étudiants supplémentaires par année d'être admissibles aux bourses d'études.

- Élargir les critères d'admissibilité aux **prêts et bourses pour les étudiants à temps partiel**. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, les seuils de revenu existants, qui varient actuellement d'une province ou d'un territoire à l'autre, seront remplacés par un seuil national unique plus élevé. De plus, le seuil de revenu aux fins d'admissibilité aux prêts d'études canadiens pour les étudiants à temps partiel augmentera, ce qui permettra à un plus grand nombre d'étudiants à temps partiel d'avoir droit aux prêts. Ces changements devraient permettre à 10 000 étudiants supplémentaires à temps partiel d'avoir droit aux prêts et bourses d'études canadiens chaque année.
- Promouvoir l'utilisation et la bonification des mesures d'assouplissement de l'**assurance-emploi** existantes, afin d'aider les Canadiens sans emploi à continuer de recevoir des prestations d'assurance-emploi lorsqu'ils suivent une formation. Pour ce faire, le Ministère utilisera de façon plus efficace les dispositions qui permettent aux demandeurs de suivre un cours ou un programme de formation pendant qu'ils reçoivent des prestations d'assurance-emploi lorsqu'ils continuent de satisfaire aux exigences du régime (p. ex. chercher un emploi et être disponible pour travailler). De plus, à compter de l'automne 2018, les demandeurs admissibles qui ont perdu leur emploi après plusieurs années sur le marché du travail auront de meilleures possibilités de continuer à recevoir leurs prestations d'assurance-emploi lorsqu'ils choisissent de suivre un cours ou un programme de formation à temps plein de leur propre chef au moyen des services d'aiguillage liés à la formation offerts par Service Canada. Cette mesure s'ajoute aux ressources et aux mesures de soutien existantes qui sont offertes par les provinces, les territoires et les organisations autochtones; elle devrait profiter à environ 7 000 apprenants adultes chaque année.

Favoriser la souplesse et l'adaptabilité des travailleurs

En 2018-2019, EDSC poursuivra sa transition vers la prochaine génération d'**ententes de transfert relatives au marché du travail** avec les provinces et les territoires. Le Ministère s'emploie à modifier les ententes afin de s'assurer que des mesures de soutien relatives à la formation et à l'emploi sont offertes aux travailleurs occupant un emploi ou non qui doivent perfectionner leurs compétences afin de réussir dans la nouvelle économie. Cet élément comprend les mesures suivantes :

- Élargir les critères d'admissibilité aux programmes et services financés dans le cadre des **ententes sur le développement du marché du travail**. Cela permettra à un plus grand

nombre de Canadiens, y compris les membres de groupes sous-représentés, d'accéder à des mesures de soutien relatives à la formation axée sur les compétences et à l'emploi financées par le régime d'assurance-emploi, et ce, afin de les aider à trouver et à conserver un bon emploi. En 2016, 48,0 % de tous les travailleurs âgés de 15 à 64 ans étaient des femmes; par contre, les femmes occupaient 70,4 % des emplois permanents à temps plein, 54,2 % des emplois à contrat et 62,3 % des emplois occasionnels. La nouvelle définition de « participant assuré » prévue dans les ententes sur le développement du marché du travail, qui entrera en vigueur en avril 2018, permettra à un plus grand nombre de femmes d'accéder à des prestations d'emploi, étant donné qu'un plus grand nombre de travailleurs à temps partiel sans emploi y seront admissibles.

Élargir la portée des ententes sur le développement du marché du travail

	État actuel des ententes sur le développement du marché du travail	**Portée des ententes sur le développement du marché du travail élargie***
Prestations d'emploi (p. ex. perfectionnement des compétences, subventions salariales)	À l'intention des personnes qui reçoivent ou qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi au cours des 5 dernières années.**	La portée des ententes a été élargie pour inclure les personnes sans emploi qui ont versé, au cours des 10 dernières années, le montant minimal des cotisations de l'assurance-emploi pendant au moins 5 ans.***
Services d'aide à l'emploi dans le cadre de mesures de soutien (p. ex. orientation professionnelle, aide à la recherche d'emploi)	À l'intention des Canadiens sans emploi.	La portée a été élargie afin d'inclure les Canadiens occupant un emploi.
Formation parrainée par l'employeur dans le cadre de mesures de soutien (partenariats relatifs au marché du travail)	Une aide aux employeurs afin de financer les activités de formation approuvées à l'intention des employés qui ont perdu leur emploi.	La portée a été élargie pour inclure une aide aux employeurs afin de financer les activités de formation approuvées à l'intention des employés pour leur permettre de conserver leur emploi. Il peut s'agir d'employés touchés par des changements technologiques ou structurels au sein de l'économie.

- Mettre en place de nouvelles **ententes sur le développement de la main-d'œuvre** afin d'offrir des mesures de soutien relatives à la formation axée sur les compétences et à l'emploi similaires pour tous les Canadiens, y compris les personnes au chômage ou sous-employées qui ne sont pas admissibles à une formation financée par l'assurance-emploi. Les nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre regrouperont les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et l'ancienne Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, ce qui simplifiera les transferts vers les provinces et les territoires. Cela signifie que les provinces et les territoires auront une certaine latitude pour mieux répondre aux besoins locaux du marché du travail. Les ententes sur le développement du marché du travail et les ententes sur le développement de la main-d'œuvre soutiennent les efforts des provinces, des territoires et des employeurs qui offrent aux travailleurs des formations et des possibilités de perfectionnement de leurs

compétences, tout en réduisant les obstacles à l'accès à des possibilités d'emploi et en favorisant de meilleurs résultats pour les travailleurs.

- En outre, tel qu'il est annoncé dans le budget de 2018, EDSC collaborera avec les principales provinces afin de trouver des solutions pour aider les travailleurs occupant un emploi dans une industrie saisonnière qui subissent une perte de revenus avant le début de la saison suivante.

Investir dans les compétences pour l'avenir

Pour s'acquitter des engagements pris dans le cadre de son mandat, EDSC collaborera avec les provinces et les territoires, le secteur privé, les établissements d'enseignement et les organismes sans but lucratif afin de lancer l'initiative **Compétences futures**, destinée à favoriser le perfectionnement et l'évaluation des compétences au Canada. Compétences futures misera sur l'expertise et l'expérience des partenaires de partout au pays. Elle comprendra un conseil indépendant qui formulera des recommandations sur les besoins émergents en matière de compétences et sur les tendances relatives à la main-d'œuvre, ainsi qu'un laboratoire de recherche axé sur l'élaboration, la mise à l'essai et l'examen rigoureux de nouvelles approches d'évaluation et de perfectionnement des compétences.

De plus amples renseignements sur les programmes d'investissement dans le perfectionnement des compétences de l'assurance-emploi se trouvent sur l'InfoBase du GC[9].

Accroître la participation des Canadiens à un marché du travail inclusif

En 2018-2019, EDSC mettra en œuvre un éventail d'initiatives visant à stimuler la participation des jeunes, des Autochtones et des membres de groupes sous-représentés au marché du travail, afin d'aider tous les Canadiens à réussir, de renforcer la classe moyenne et d'aider les employeurs à avoir accès aux travailleurs talentueux dont ils ont besoin pour faire leur place dans une économie axée sur l'innovation.

Améliorer les résultats sur le marché du travail des peuples autochtones

Tel qu'il a été annoncé dans le budget de 2018, EDSC mettra en œuvre conjointement avec les partenaires autochtones le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (programme qui succède à la **Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones**). Ce programme comprendra quatre volets distincts et sera conçu pour répondre aux besoins particuliers des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi

que des Autochtones vivant en milieu urbain et des Autochtones n'ayant aucune affiliation relatifs au perfectionnement de leurs compétences et à l'amélioration de leur employabilité et de leur participation au marché du travail. De plus, les services financés par le Programme, comme les services de garde d'enfants, permettront de faire en sorte que les femmes autochtones aient un accès égal aux possibilités de formation et de perfectionnement des compétences, et qu'elles puissent contribuer pleinement à la réussite économique de leurs collectivités.

En tant que complément à la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, le **Fonds pour les compétences et les partenariats** favorise le développement économique dans les collectivités autochtones partout au pays. Dans le cadre de partenariats stratégiques, le Fonds permet aux Autochtones de suivre la formation dont ils ont besoin pour trouver un emploi intéressant et répondre aux exigences du marché du travail canadien. Le Fonds favorise la participation des Autochtones aux possibilités de développement économique existantes et nouvelles au Canada, en misant principalement sur les possibilités pour les femmes et les jeunes.

Augmenter les possibilités pour les jeunes

- Tel qu'il est annoncé dans le budget de 2018, pour améliorer les résultats sur le marché du travail des jeunes, EDSC consultera ses partenaires et des intervenants afin de continuer à jeter les bases d'une **Stratégie emploi jeunesse** renouvelée dans l'objectif de s'adapter aux besoins changeants des jeunes Canadiens.
- Grâce au programme **Emplois d'été Canada**, EDSC continuera de servir les Canadiens en créant de nouveaux emplois verts et des emplois dans le secteur du patrimoine, et augmentera, presque du double, le nombre de possibilités d'emploi par rapport à celles offertes en 2015.
- EDSC mettra également en œuvre la phase de conception de l'initiative **Service jeunesse Canada** lancée par le premier ministre le 16 janvier 2018. EDSC procédera à la phase de mise à l'essai auprès du public, dans le cadre de laquelle le Ministère évaluera divers éléments de l'initiative. La phase de mise à l'essai comprendra un vaste processus de consultation et de rétroaction permettant aux jeunes de contribuer à la conception d'un programme national phare « conçu pour les jeunes et par les jeunes »; la mise en œuvre complète du programme s'achèvera en 2019. Grâce à cette initiative, EDSC aidera les jeunes Canadiens à servir leur collectivité partout au Canada, tout en acquérant une expérience de travail et de vie importante.

Créer un marché du travail efficient

Pour assurer la solidité et l'adaptabilité du marché du travail afin de favoriser la croissance, EDSC met en œuvre des mesures pour réduire le déséquilibre des compétences, et aider les

travailleurs à obtenir l'information dont ils ont besoin pour trouver un emploi de qualité et les employeurs à pourvoir les postes vacants.

Pour ce faire, le Ministère poursuivra ses travaux visant à améliorer le **Programme des travailleurs étrangers temporaires**. Le Programme permet aux employeurs canadiens d'embaucher des ressortissants étrangers pour combler des pénuries de main-d'œuvre et de compétences temporaires lorsqu'aucun Canadien ou résident permanent qualifié ne peut occuper le poste. En 2018-2019, EDSC réalisera les activités suivantes :

- Collaborer avec les secteurs qui ont souvent recours au Programme afin de mettre en place des stratégies de développement de la main-d'œuvre canadienne auprès des employeurs et des intervenants.
- Examiner le **volet de l'agriculture primaire**, notamment en réalisant une étude du marché du travail afin d'évaluer les conséquences des changements potentiels au volet, ainsi qu'une étude visant à explorer les options relatives à une norme nationale sur les logements fournis par l'employeur pour protéger les travailleurs.
- Mettre à l'essai le **Volet des talents mondiaux** afin d'aider les entreprises canadiennes à demeurer concurrentielles à l'échelle mondiale en ayant accès à des talents hautement qualifiés provenant du monde entier. Ce volet permet aux entreprises canadiennes de répondre à un besoin en postes hautement qualifiés à forte demande qui se trouvent sur la liste des professions exigeant des talents mondiaux, tout en permettant aux entreprises novatrices canadiennes de combler leurs besoins en talents mondiaux uniques et spécialisés afin de favoriser la croissance de leur entreprise.
- Tel qu'il est annoncé dans le budget de 2018, miser sur les projets pilotes initiaux et mettre en œuvre le projet d'inspections non annoncées et un **réseau pilote de soutien pour les travailleurs migrants** visant à mieux protéger les travailleurs étrangers temporaires.

En 2018-2019, EDSC continuera également d'améliorer l'**information sur le marché du travail** pour les Canadiens, en collaboration avec les provinces et les territoires dans le cadre du Forum des ministres du marché du travail et du nouveau Conseil de l'information sur le marché du travail lancé en 2017, afin de répondre au besoin en informations sur le marché du travail local et d'élaborer une plateforme collaborative permettant d'échanger de l'information sur le marché du travail avec les Canadiens dans le but d'appuyer leurs décisions en matière de formation et de carrière. EDSC continuera de faciliter l'accès aux demandeurs de l'assurance-emploi et de promouvoir l'utilisation du Guichet-Emplois en tant qu'outil de recherche d'emplois efficace et rapide.

Tel qu'il est annoncé dans le budget de 2018, le Ministère financera la création d'une **plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail**, qui sera

hébergée à Statistique Canada. La plateforme sera utilisée pour améliorer la qualité de l'information sur les carrières et des résultats de programme auxquels ont accès tous les Canadiens.

Aider les Canadiens à recevoir une aide financière durant les transitions d'emploi, comme une perte d'emploi, un congé de maladie ou un congé de maternité

Améliorer le régime d'assurance-emploi pour répondre aux besoins du marché du travail canadien

Tel qu'il est annoncé dans le budget de 2018, le Ministère continuera d'améliorer le régime d'**assurance-emploi** pour s'assurer qu'il s'adapte aux marchés du travail en constante évolution. Plus particulièrement, EDSC aura pour mandat de créer une nouvelle prestation parentale partagée d'assurance-emploi afin de favoriser l'égalité entre les sexes et d'offrir une certaine latitude pour les retours au travail précoces. La nouvelle mesure prévoit des prestations parentales d'assurance-emploi supplémentaires lorsque les deux parents conviennent de partager le congé parental : jusqu'à cinq semaines s'ils prennent le congé parental régulier ou jusqu'à huit semaines s'ils prennent le congé parental prolongé. Cette mesure incitative devrait être offerte à compter de juin 2019.

Conformément au budget de 2018, EDSC mettra également en œuvre une stratégie de succession permanente au projet pilote **Travail pendant une période de prestations de l'assurance-emploi** qui prendra fin le 11 août 2018. La disposition sur le travail pendant une période de prestations de la Loi sur l'assurance-emploi est une composante importante qui encourage les demandeurs à travailler en leur permettant de recevoir une partie de leurs prestations d'assurance-emploi ainsi que tous leurs revenus d'emploi. Les dispositions du projet Travail pendant une période de prestations s'appliqueront également aux travailleurs qui demandent des prestations de maladie et de maternité de l'assurance-emploi afin de permettre aux Canadiens de garder une plus grande partie de leurs prestations d'assurance-emploi pour les moments où ils en ont le plus besoin.

Aider un plus grand nombre d'étudiants de famille à revenu faible ou moyen à faire des études postsecondaires et à y avoir accès

Mesures d'incitation à l'épargne-études

Le gouvernement reconnaît l'importance d'aider les Canadiens à économiser pour les études postsecondaires de leurs enfants. Pour réaliser cet objectif, EDSC administre deux mesures d'incitation à l'épargne-études liées aux **régimes enregistrés d'épargne-études** : la **Subvention**

canadienne pour l'épargne-études, qui est offerte à tous les enfants admissibles, peu importe leur revenu familial, et le **Bon d'études canadien**, qui est offert aux enfants de famille à faible revenu. Des études confirment que si une personne possède de l'épargne-études, elle a plus de chances de poursuivre des études postsecondaires. En 2018-2019, EDSC continuera d'aider les Canadiens à accéder aux études postsecondaires et à épargner en vue de celles-ci en augmentant le taux d'adhésion aux mesures incitatives d'épargne-études. Plus particulièrement, EDSC financera une série de projets novateurs qui permettront de mieux faire connaître le Bon d'études canadien et d'accroître le taux d'adhésion à celui-ci auprès des populations vulnérables, au moyen d'approches novatrices.

EDSC travaille également de concert avec Service Ontario afin de faire en sorte que les parents de nouveau-nés en Ontario puissent faire une demande d'aiguillage en ligne à une institution financière pour en apprendre davantage sur l'ouverture d'un régime enregistré d'épargne-études et pour demander par la suite le Bon d'études canadien et la Subvention canadienne pour l'épargne-études. EDSC surveillera de près l'effet de ce nouveau service d'aiguillage en ligne et, s'il fonctionne bien, il explorera des initiatives semblables auprès d'autres administrations.

EDSC continuera de surveiller les répercussions de plusieurs initiatives, notamment les modifications apportées à la Loi canadienne sur l'épargne-études. Les modifications, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018, permettront à l'époux ou au conjoint de fait qui cohabite avec le principal responsable de demander le Bon d'études canadien et le montant supplémentaire de la Subvention canadienne pour l'épargne-études au nom d'un enfant admissible. Les modifications visent à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants admissibles aux mesures d'incitation à l'épargne-études reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour poursuivre des études postsecondaires.

Aide financière aux étudiants

Étant donné que les dépenses liées aux études continuent d'augmenter, il est possible que l'épargne-études ne soit pas suffisante. L'aide financière aux étudiants est conçue pour rendre les études postsecondaires abordables pour un plus grand nombre d'étudiants, en particulier ceux qui sont de famille à revenu faible ou moyen. En 2018-2019, EDSC poursuivra ses efforts visant à rendre les études postsecondaires plus abordables en élargissant les critères d'admissibilité pour les étudiants autochtones en modifiant la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants afin de permettre aux étudiants inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens mais qui ne possèdent pas la citoyenneté canadienne d'avoir accès au Programme canadien de prêts aux étudiants.
Ces changements seront effectués à temps pour l'année scolaire 2018-2019.

Jeunes vulnérables

En 2018-2019, EDSC continuera de renouveler les investissements réalisés dans le programme **Passeport pour ma réussite Canada**, lequel vise à accroître le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires chez les jeunes qui sont à risque de décrochage. En fait, dans les collectivités où ce programme est offert, le taux d'obtention du diplôme a augmenté de 85 %. L'organisme continue d'offrir un soutien continu à presque 5 500 participants inscrits, et continuera d'élargir la portée du programme afin d'aider un plus grand nombre de jeunes à risque, y compris des participants autochtones, de manière à aider un plus grand nombre de jeunes risquant de décrocher à obtenir un diplôme d'études secondaires et à poursuivre des études postsecondaires et à effectuer une transition vers le marché du travail.

Fournir des services de grande qualité et efficaces en temps opportun aux clients

EDSC, dans le cadre du Plan de transformation des services, entreprend une modernisation de ses services afin d'offrir aux Canadiens un meilleur accès à des services de grande qualité qui les aideront à parfaire leur éducation et leur formation et à perfectionner leurs compétences. La modernisation permettra également de jumeler les employeurs et les chercheurs d'emploi. En 2018-2019, ces améliorations seront les suivantes :

- Réduction du fardeau administratif des employeurs en collaborant avec des intervenants clés afin de trouver conjointement des moyens de simplifier les exigences en matière de production de rapports relatifs au régime d'assurance-emploi électronique.
- Transition du **Programme canadien de prêts aux étudiants** vers un nouveau fournisseur de services afin d'améliorer le processus de remise de prêts d'études canadiens, ce qui comprend l'établissement d'un modèle de prestation de services électroniques. La première phase de la nouvelle plateforme sera lancée au printemps 2018. Les nouveaux emprunteurs qui étudient à temps plein pourront vérifier les renseignements concernant leur identité en ligne et signer les documents concernant leur prêt de façon électronique. Les efforts déployés en 2018-2019 seront également axés sur la capacité des clients d'accéder à leur dossier et de gérer leur prêt étudiant entièrement en ligne, de recevoir des mises à jour en temps réel et de communiquer avec des représentants du service au moyen du mode de prestation de services de leur choix dans le cadre d'un processus en ligne complet libre-service.
- Création d'une plateforme collaborative en partenariat avec des intervenants dans le but d'échanger de l'information sur le marché du travail, et collaboration avec les provinces et les territoires afin de soutenir le Conseil de l'information sur le marché du travail.

- Collaboration avec des partenaires externes, des consommateurs et des utilisateurs finaux afin de recueillir du contenu pertinent et à jour pour la Classification nationale des professions.
- Mise à jour du Guide sur les carrières, qui contient des renseignements utiles sur les compétences et les traits de personnalités requis pour occuper les différentes professions, afin d'aider les étudiants à faire des choix professionnels.

Approches expérimentales relatives aux politiques et à la recherche

EDSC met actuellement en œuvre un éventail d'initiatives pour donner suite à l'engagement du gouvernement du Canada relatif à l'amélioration de ses programmes et services par l'expérimentation. Le Ministère a élaboré des approches expérimentales en matière de politiques et de recherche dans de nombreux secteurs. Le Lab d'innovation d'EDSC a adopté une approche fondée sur l'introspection comportementale misant sur des méthodes expérimentales, comme les essais contrôlés randomisés, afin d'améliorer les services offerts aux Canadiens. Le Lab réalise de nombreux essais sur l'introspection comportementale qui englobent la plupart des groupes de clients du Ministère, comme les familles et les enfants, les jeunes, les aînés, les personnes handicapées et les chercheurs d'emploi. De plus, voici les initiatives de recherche actuelles du Ministère :

- **Programme de recherche sur les entreprises sociales d'intégration par le travail** – Les entreprises sociales d'intégration par le travail constituent un type d'entreprise axé sur l'amélioration des perspectives d'emploi pour les personnes qui sont sous-représentées sur le marché du travail au moyen d'un large éventail de possibilités en milieu de travail. Le Ministère entreprend une étude longitudinale quinquennale composée de six projets principaux visant à évaluer l'incidence des entreprises sociales d'intégration par le travail sur les résultats sur le marché du travail pour les populations vulnérables, plus particulièrement les personnes handicapées, les jeunes, les personnes ayant récemment immigré au Canada, les personnes qui sont sans-abri ou qui sont à risque de le devenir, et les Autochtones. Parmi les projets financés, l'un d'eux utilise un concept quasi expérimental.
- **Examen de l'innovation sociale dans le cadre du volet II du programme Connexion compétences de 2016 en fonction des données administratives** – Les données administratives contenues dans le Système commun pour les subventions et les contributions sont actuellement recueillies à des fins opérationnelles (administration des programmes). EDSC cherche à trouver des moyens novateurs d'utiliser ces données de manière plus efficace afin d'intégrer dans ces programmes des données relatives aux politiques et aux programmes. L'utilisation de méthodes de recherche qualitative pour analyser les données administratives comporte de nombreux avantages, notamment : fournir des données en temps quasi réel sur les secteurs de la bienfaisance, sans but lucratif et de l'entreprise sociale;

donner des lignes directrices pratiques qui peuvent orienter l'élaboration de modèles opérationnels, de projets et d'activités; et qui peuvent aider à l'élaboration des indicateurs des répercussions ainsi que des approches d'évaluation et de gestion des données dans le cadre de programmes de subventions et de contributions.

- **Partialité inconsciente**[10] – Ce projet permettra d'élaborer un cadre conceptuel afin d'aider le Ministère à cerner les secteurs et les processus au sein desquels il pourrait exister une partialité inconsciente (ou implicite) qui pourrait avoir des répercussions. EDSC mettra à l'essai le cadre avec le programme Connexion compétences, un volet de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement fédéral, afin de déterminer s'il s'agit d'un outil efficace pour cerner les cas de partialité inconsciente au sein des programmes.

- EDSC entreprend actuellement une initiative pour offrir un accès plus équitable aux fonds octroyés au titre de **subventions et de contributions**. En renforçant notre relation avec les organismes qui servent les populations vulnérables et qui sont dirigés par celles-ci dans le but d'éliminer les obstacles qu'ils rencontrent pour accéder aux programmes de subventions et de contributions, nous aiderons les organismes qui servent les Canadiens les plus vulnérables, et contribuerons au renforcement de leur capacité.
- Grâce à un vaste éventail de projets pilotes, le bureau principal des données d'EDSC renforce la capacité d'analyse avancée du Ministère. L'utilisation de techniques d'analyse dans le domaine de l'**intelligence artificielle**, comme l'apprentissage machine, l'analyse de sentiments et le traitement du langage naturel, permet au Ministère de prendre des décisions plus proactives, d'automatiser de nombreux processus manuels, de tirer parti des ensembles de données non structurés et de se préparer en vue des technologies futures.
- Dans le cadre du Plan de transformation des services, EDSC met actuellement à l'essai sa première application mobile, l'**Application mobile du Guichet-Emplois**. Ce nouveau mode de prestation de services permet à EDSC d'interagir avec les clients, tout particulièrement les jeunes, d'une manière à laquelle ils s'attendent, et de s'adapter à leurs besoins changeants. Le service de recherche d'emploi du Guichet-Emplois est considéré comme étant en bonne position pour constituer la première application mobile du Ministère, étant donné qu'il possède une base d'utilisateurs mobile diversifiée et considérable. L'application mobile du Guichet-Emplois, qui améliorera l'expérience des clients qui utilisent des fonctionnalités propres aux appareils mobiles, a été élaborée dans le cadre d'un processus itératif, et continuera d'être améliorée à mesure que nous la testons et que nous recevons les commentaires des clients. L'application est un projet exploratoire pour EDSC; elle lui permettra de mieux comprendre les besoins des clients et fournira des renseignements précieux pour orienter la stratégie à long terme relative aux applications mobiles dans le cadre du Plan de transformation des services.

Résultats prévus						
Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels		
				2014-2015	2015-2016	2016-2017
Les Canadiens ont accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage continu leur permettant d'acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin	Nombre de Canadiens qui reçoivent une formation ou qui bénéficient de mesures de soutien à l'emploi	Programmes du gouvernement fédéral : **150 562**[1] Programmes des administrations provinciales et territoriales : **Les administrations établissent leurs propres objectifs annuels**	31 mars 2019	Programmes du gouvernement fédéral : **102 464**[2] Programmes des administrations provinciales et territoriales : **674 081**[2]	Programmes du gouvernement fédéral : **104 901**[2] Programmes des administrations provinciales et territoriales : **717 896**[2]	Programmes du gouvernement fédéral : **167 172**[2] Programmes des administrations provinciales et territoriales : **Non disponible**[2]

[1] **L'objectif tient compte des participants ayant recours aux programmes fédéraux suivants** : la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (entre 54 000 et 56 000); le Fonds pour les compétences et les partenariats (entre 6 000 et 7 500); le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées (4 470); la Stratégie emploi jeunesse (81 572 [Objectif carrière : 1 451, Connexion compétences : 8 993, Expérience emploi été – emplois verts :2 128, et Emplois d'été Canada : jusqu'à 69 000), et le Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiants (2 500). **L'objectif ne tient pas compte des participants ayant recours aux programmes provinciaux et territoriaux mis en œuvre dans le cadre d'ententes de transfert relatives au marché du travail**, notamment : les ententes sur le développement du marché du travail, et les ententes sur le développement de la main-d'œuvre nouvellement annoncées, lesquelles regroupent les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et l'Initiative ciblée pour les travailleurs étrangers, étant donné que les provinces et les territoires établissent leurs propres objectifs annuels.

[2] **Ces résultats tiennent compte des participants ayant recours aux programmes fédéraux suivants** : la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, le Fonds pour les compétences et les partenariats, le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, la Stratégie emploi jeunesse (Objectif carrière, Connexion compétences et Emplois d'été Canada). Les résultats pour le programme Emploi été Canada – emplois verts ne sont pas disponibles puisque l'engagement visant à créer de nouveaux emplois verts pour les jeunes était prévu au budget de 2017; par conséquent, aucune donnée historique n'est disponible). Il n'y a pas de résultat pour le nouveau Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiants. **Les résultats pour les programmes provinciaux et territoriaux concernent les ententes de développement du marché du travail uniquement et ne tiennent pas compte des ententes sur le développement de la main-d'œuvre.** Les résultats concernant les ententes sur le développement du marché du travail pour 2016-2017 ne sont pas disponibles, car les résultats à jour sont fondés sur les plus récentes données publiées dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi* de 2015-2016. Les résultats pour les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et l'Initiative ciblée pour les travailleurs étrangers, lesquelles seront regroupées pour former les ententes sur le développement de la main-d'œuvre à compter de 2017-2018, sont disponibles en formule individuelle pour 2014-2015 (ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi : 362 000; ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées : 352 000).

	Emploi ou retour aux études à la suite de la formation ou des mesures de soutien	Programmes du gouvernement fédéral : **95 088**[3] Programmes des administrations provinciales et territoriales : **Les administrations établissent leurs propres objectifs annuels**	31 mars 2019	Programmes du gouvernement fédéral : **67 693**[4] Programmes des administrations provinciales et territoriales : **173 593**[4]	Programmes du gouvernement fédéral : **64 313**[4] Programmes des administrations provinciales et territoriales : **178 556**[4]	Programmes du gouvernement fédéral : **97 127**[4] Programmes des administrations provinciales et territoriales : **Non disponible**[4]
	Pourcentage de Canadiens âgés de 18 à 24 ans qui sont inscrits à l'université ou au collège	43,5 %	31 décembre 2018	41,7 %	42,1 %	42,4 %
	Différence de pourcentage de Canadiens âgés de 25 à 64 ans qui sont inscrits à l'université ou au collège	Entre -0,5 % et +0,5 %	31 décembre 2018	Diminution de 0,4 %	Diminution de 0,9 %	Diminution de 1,7 %
Les Canadiens participent à un marché du travail inclusif et efficient	Taux d'emploi pour les Canadiens	61,2 %*	31 mars 2019	61,4 %	61,3 %	61,2 %
	Taux d'emploi pour les Autochtones hors réserve	56,7 %*	31 mars 2019	56,8 %	54,8 %	56,7 %
	Taux d'emploi pour les Autochtones dans les réserves	Objectif non établi (à déterminer au début de 2018)	31 mars 2019	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Taux d'emploi pour les immigrants récents	58,2 %*	31 mars 2019	56,5 %	58,4 %	58,2 %

[3] **L'objectif tient compte du nombre de participants qui retournent au travail ou aux études ayant recours aux programmes fédéraux suivants** : la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, le Fonds pour les compétences et les partenariats, le Fonds d'intégration et la SEJ (Objectif carrière, Connexion compétences et Emplois d'été Canada). **Ces résultats pour les programmes provinciaux et territoriaux concernent les ententes de développement du marché du travail uniquement et ne tiennent pas compte des ententes sur le développement de la main-d'œuvre.** Les résultats concernant les ententes de développement du marché du travail pour 2016-2017 ne sont pas disponibles, car les résultats à jour sont fondés sur les plus récentes données publiées dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi* de 2015-2016. Les résultats pour les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et l'ICTA, lesquelles seront regroupées pour former les ententes sur le développement de la main-d'œuvre à compter de 2017-2018 ne sont pas disponibles.

[4] **Ces résultats tiennent compte du nombre de participants qui retournent au travail ou aux études ayant recours aux programmes fédéraux suivants** : la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, le Fonds pour les compétences et les partenariats, le Fonds d'intégration et la SEJ (Objectif carrière, Connexion compétences et Emplois d'été Canada). **Ces résultats pour les programmes provinciaux et territoriaux concernent les ententes de développement du marché du travail uniquement et ne tiennent pas compte des ententes sur le développement de la main-d'œuvre.** Les résultats concernant les ententes de développement du marché du travail pour 2016-2017 ne sont pas disponibles, car les résultats à jour sont fondés sur les plus récentes données publiées dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi* de 2015-2016. Les résultats pour les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et l'ICTA, lesquelles seront regroupées pour former les ententes sur le développement de la main-d'œuvre à compter de 2017-2018 ne sont pas disponibles.

	Taux d'emploi pour les personnes handicapées	49,0 %* pour les personnes handicapées âgées de 25 à 64 ans (2012)	31 mars 2019	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Taux d'emploi pour les jeunes	55,6 %*	31 mars 2019	55,7 %	55,6 %	55,6 %
	Taux d'emploi pour les femmes	57,5 %*	31 mars 2019	57,6 %	57,3 %	57,5 %
	Taux d'emploi pour les Canadiens âgés	35,5 %*	31 mars 2019	35,0 %	35,2 %	35,5 %
	Taux d'emploi pour les parents seuls	71,1 %* (2016)	31 mars 2019	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Ratio chômeurs-postes vacants	3,5 %*	31 mars 2019	Non disponible	3,4 %	3,5 %
Un plus grand nombre d'étudiants de famille à revenu faible ou moyen ont accès à des études postsecondaires et y participent	Proportion des jeunes adultes canadiens étudiant au niveau postsecondaire issus de familles à revenu faible ou moyen	52,5 %	31 décembre 2018 *Les données ne sont disponibles qu'avec trois ans de retard.	(2012) 51,0 %	(2013) 51,6 %	(2014) 52,1 %
	Nombre de bénéficiaires ayant retiré des fonds d'un Régime enregistré d'épargne-études qui ont reçu un montant supplémentaire sous forme d'une Subvention canadienne pour l'épargne-études et/ou de Bon d'études canadien, lesquels aident les familles à faible et moyen revenu a épargner pour les études de leur enfant	Aucune cible : Année de référence	31 décembre 2018	61 586	73 034	86 478
	Pourcentage d'étudiants à temps plein (âgés de 15 à 29 ans) qui ont utilisé une aide financière fédérale pour leurs études postsecondaires	Puisqu'il s'agit d'un programme fondé sur les besoins, aucun objectif n'a été établi	Sans objet	49 %	50 %	48 %
Les Canadiens reçoivent une aide financière durant les transitions d'emplois telles qu'une perte d'emploi, une maladie, un congé de maternité ou parental	Pourcentage de personnes sans emploi admissibles qui reçoivent l'assurance-emploi	83,7 %	31 mars 2019	2014 : 83,1 %	2015 : 82,8 %	Non disponible *Les données seront disponibles en 2018.
	Pourcentage de prestataires d'assurance-emploi qui se trouvent un emploi	73 à 75 %	31 mars 2019	65,3 %	68,7 %	Non disponible *Les données pour seront disponibles en

	avant la fin de leur période de prestations					2018
Les clients reçoivent des services de grande qualité et efficaces en temps opportun, qui répondent à leurs besoins (apprentissage, développement des compétences et emploi)	Nombre d'objectifs établis pour les normes de service des services prioritaires, tels que définis par la Politique sur les services du gouvernement du Canada, pour les programmes d'apprentissage, de développement des compétences et d'emploi qui sont respectées	23 sur 23[11]	31 mars 2019	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Pourcentage de versements de prestations d'assurance-emploi ou d'avis de non-versement envoyés dans les 28 jours suivant le dépôt de la demande	Minimum de 80 %	31 mars 2019	72,3 %	83,8 %	83,2 %
	Pourcentage de numéros d'assurance sociale demandés par l'entremise du Service d'enregistrement des nouveau-nés émis dans 10 jours ouvrables	90 %	31 mars 2019 (année de référence)	Non disponible	Non disponible	100 %
* Ce nombre constitue une base de référence établie au moyen des données historiques.						

Ressources financières

Ressources financières budgétaires (dollars)				
	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues		
	2018-2019	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses brutes prévues	5 952 716 925	26 895 560 973	27 482 886 346	27 747 144 106
Dépenses prévues dans des comptes à fins déterminées	0	20 942 844 048	21 514 771 477	22 285 484 697
Recettes prévues affectées aux dépenses	804 409 119	804 409 119	791 020 599	791 115 745
Dépenses nettes prévues	5 148 307 806	5 148 307 806	5 177 094 270	4 670 543 664
* Voir le cadre financier d'EDSC à la page 70 pour obtenir une description complète du profil financier du Ministère, y compris une explication des dépenses brutes prévues.				

Ressources humaines

Ressources humaines (Nombre d'équivalents temps plein prévus)		
2018-2019	2019-2020	2020-2021
8 955	8 687	8 649
La réduction du nombre d'ETP est principalement attribuable à la réduction du nombre de ressources nécessaires pour mettre en œuvre les initiatives liées à l'assurance-emploi annoncées dans les budgets de 2016 et de 2017, la Stratégie emploi jeunesse et le Programme des travailleurs étrangers temporaires.		

Les renseignements sur les ressources humaines et financières et sur le rendement relatifs au Répertoire des programmes d'EDSC se trouvent sur l'InfoBase du GC[12].

4. Conditions et relations de travail

Description

Faire la promotion de conditions de travail sûres, saines, équitables et inclusives et de relations de travail fondées sur la coopération.

Faits saillants de la planification

EDSC souhaite atteindre les résultats suivants dans le cadre de cette responsabilité essentielle :

1) Veiller à ce que les milieux de travail soient sûrs et sains;
2) Offrir des conditions de travail équitables et inclusives;
3) Favoriser des relations de travail fondées sur la collaboration
4) Fournir des services de grande qualité et efficaces en temps opportun aux clients.

En 2018-2019, EDSC, par l'intermédiaire du Programme du travail, continuera d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives visant à garantir aux Canadiens des milieux de travail sûrs, sains, équitables et inclusifs et à faire en sorte que les relations de travail sont coopératives.
Le Programme continuera de favoriser l'offre d'emplois de bonne qualité dans la sphère de compétence fédérale, en mettant plus particulièrement l'accent sur les travailleurs vulnérables.

Veiller à ce que les milieux de travail soient sûrs et sains

Pour favoriser l'amélioration des normes du travail et de la santé et de la sécurité au travail en 2018-2019, le Programme du travail continuera de modifier les normes relatives au travail et à la sécurité dans les milieux de travail de compétence fédérale en mettant en place de nouvelles mesures de conformité et d'application de la loi, notamment un système de sanctions administratives pécuniaires, afin de mieux protéger les travailleurs vulnérables contre les employeurs qui enfreignent le Code canadien du travail.

Mesures contre le harcèlement et la violence en milieu de travail

Le Programme du travail continuera d'appuyer l'adoption du projet de loi C-65 qui prévoit les modifications législatives nécessaires au Code canadien du travail pour protéger les employés sous réglementation fédérale, y compris ceux qui travaillent sur la Colline du Parlement, en cas

d'incidents de harcèlement et de violence en milieu de travail en améliorant la prévention, l'intervention et les mesures de soutien. Les modifications apportées à la partie XX du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail permettront de mettre en vigueur le nouveau régime prévu dans le projet de loi C-65. Dans le cadre de ces efforts, et grâce au financement prévu dans le budget de 2018, le Programme du travail lancera une campagne de sensibilisation pour lutter contre les idées fausses et les stéréotypes, en plus de commencer à préparer des documents d'information et des outils de formation. De plus, un carrefour de la sensibilisation sera mis en place afin d'aider les employés à mieux comprendre leurs options et d'aider les employeurs à mettre en place les politiques et les processus requis. Le Ministère s'attend à ce que ces initiatives profitent davantage aux femmes qui travaillent dans un milieu de travail sous réglementation fédérale, y compris celles qui occupent un poste de cadre supérieure. Les résultats d'une analyse comparative entre les sexes [ACS+] indiquent que les femmes sont trois fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes de harcèlement sexuel au travail. Il semble également que les femmes occupant un poste de cadre supérieure soient plus susceptibles d'être victimes d'intimidation de la part de leurs superviseurs, de leurs collègues et de leurs subalternes que leurs homologues masculins.

EDSC prévoit que ces initiatives seront également avantageuses pour plusieurs groupes démographiques démontrant un risque plus élevé d'être victimes de violence, notamment la communauté LGBTQ2, les Autochtones, les personnes handicapées (tout particulièrement ceux qui souffrent d'une déficience mentale ou d'un trouble d'apprentissage), et les travailleurs qui vivent dans les territoires canadiens.

Améliorer les normes de sécurité

En 2018-2019, le Programme du travail modifiera les normes de sécurité relatives à la poussière de céréales et à la poussière de farine, ainsi que le matériel, l'équipement, les dispositifs et les vêtements de sécurité.

Le budget de 2018 prévoit également des modifications du Code canadien du travail afin d'offrir cinq jours de congé payé aux travailleurs de compétence fédérale qui sont victimes de violence familiale ou qui sont parents d'un enfant victime de violence familiale. Le Programme du travail mettra en œuvre cette initiative afin d'améliorer le congé sans risque de perte d'emploi pour les survivants de violence susmentionné.

Offrir des conditions de travail équitables et inclusives

Moderniser les normes fédérales du travail

Le Programme du travail poursuivra ses travaux sur les modifications apportées à la partie III du Code canadien du travail afin qu'il prévoie un ensemble robuste et moderne de normes du travail fédérales qui tiennent compte de la nature changeante du travail et qui ouvrent la voie à la création d'emplois de qualité dans les entreprises du secteur privé sous réglementation fédérale.

Le budget de 2018 prévoit des modifications législatives pour augmenter le nombre de semaines maximales de rémunération prévues par le **Programme de protection des salariés** afin d'aider les travailleurs durant les périodes difficiles; en effet, ce nombre passera de quatre à sept. Des modifications seront également apportées afin que les critères d'admissibilité au Programme soient plus équitables pour les travailleurs qui doivent recevoir un salaire, une indemnité de vacances, une indemnité de départ ou une indemnité de cessation d'emploi lorsque leur employeur fait faillite.

Accroître la souplesse dans le milieu de travail

En 2018-2019, le Programme du travail continuera d'apporter les modifications au Code canadien du travail qui ont reçu la sanction royale en décembre 2017 en vertu de la Loi n° 2 d'exécution du budget de 2017, lesquelles aideront les employés d'entreprises du secteur privé sous réglementation fédérale à concilier leurs responsabilités professionnelles et personnelles. Voici les modifications apportées au Code :

- Accorder aux employés le droit de demander des conditions de travail souples à leur employeur;
- Créer de nouveaux congés non payés afin de permettre aux employés de s'acquitter de leurs responsabilités familiales;
- Accorder le droit de participer à des activités autochtones traditionnelles;
- Faire en sorte que les employés puissent obtenir de l'aide s'ils sont victimes de violence familiale;
- Bonifier le congé de deuil destiné aux employés.

En 2018-2019, le Ministère élaborera les dispositions réglementaires requises pour apporter ces modifications et réalisera des activités d'éducation et de sensibilisation afin de veiller à ce que les employés, les employeurs et d'autres personnes concernées soient informés des nouvelles dispositions et de leurs rôles et responsabilités qui en découlent.

Les modifications apportées au Code devraient aider environ 904 000 employés d'entreprises du secteur privé sous réglementation fédérale, soit 6 % de la main-d'œuvre canadienne. Elles auront également une incidence positive sur les employés en leur offrant une plus grande souplesse pour concilier leurs responsabilités professionnelles et personnelles. Les recherches démontrent que la difficulté à concilier la vie professionnelle et la vie personnelle a des conséquences négatives et différentes sur les groupes vulnérables, comme les femmes, les immigrants et les minorités visibles, les Autochtones, les personnes âgées et les travailleurs handicapés. Selon les résultats d'une analyse comparative entre les sexes, les travailleuses, qui représentent environ 39 % de la main-d'œuvre, profiteraient particulièrement de ces modifications. Les études révèlent que les femmes sont plus susceptibles de s'acquitter d'obligations familiales, et au moins quatre fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes de violence conjugale. Le nouveau congé destiné aux victimes de violence conjugale aidera les employés concernés sur le plan financier, tout en leur permettant de conserver leur emploi et leur place sur le marché du travail.

Limiter les stages non rémunérés

Le Programme du travail élaborera les dispositions législatives requises pour apporter les modifications au **Code canadien du travail** prises en 2017-2018 visant à éliminer les stages non rémunérés dans les entreprises du secteur privé sous réglementation fédérale qui ne font pas partie d'un programme d'études officiel. Les modifications permettront également de s'assurer que les stagiaires non rémunérés sont protégés en vertu des normes du travail fédérales appropriées, comme le nombre maximal d'heures de travail, les journées de repos hebdomadaires et les jours fériés.

Le Programme du travail mènera également des activités d'éducation et de sensibilisation auprès des employeurs, des étudiants, des stagiaires, des établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire et autres afin de faire connaître les nouvelles limites relatives aux stages non rémunérés.

Les récentes modifications apportées au Code feront en sorte que les stagiaires du secteur privé sous réglementation fédérale sont traités de façon équitable et sont protégés contre l'exploitation.

Élaborer une politique moderne sur les justes salaires

En 2018-2019, le Ministère continuera de collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada, ainsi qu'avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, afin d'élaborer une politique moderne sur les justes salaires.

Favoriser l'élimination de l'écart salarial entre les sexes grâce à l'équité salariale et à une transparence accrue au chapitre de la paye

Le Programme du travail continuera de collaborer avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et Condition féminine Canada afin d'élaborer un régime d'équité salariale proactif, tel qu'il est annoncé dans le budget de 2018, pour les milieux de travail de compétence fédérale et d'adopter les dispositions législatives applicables afin de mettre sur pied ce régime avant la fin de 2018.

Les nouvelles dispositions législatives proposées devraient avoir une incidence positive sur les femmes en âge de travailler (ainsi que les hommes) occupant une profession exercée principalement par des femmes dans un milieu de travail de compétence fédérale, y compris les femmes se trouvant au bas de l'échelle salariale et celles qui font partie d'un groupe marginalisé, comme les femmes immigrantes ou les femmes autochtones. Selon les données de Statistique Canada et les résultats d'une analyse comparative entre les sexes, les professions exercées principalement par des femmes ont tendance à s'accompagner d'un taux de rémunération moins élevé que les professions exercées principalement par des hommes – même lorsqu'elles exigent le même niveau de compétences, d'effort et de responsabilité, et lorsqu'elles s'accompagnent des mêmes conditions de travail.

En 2018-2019, le Programme du travail élaborera l'initiative prévue au budget de 2018 visant à organiser un colloque sur les femmes dans les milieux de travail au printemps 2019. Le Programme du travail reconnaît que les obstacles que rencontrent les femmes pour participer au marché du travail peuvent être complexes, c'est pourquoi il réunira, dans le cadre du colloque, des dirigeants des secteurs privé et public afin de discuter et d'échanger des pratiques exemplaires.

En outre, le Programme du travail s'emploiera à apporter les modifications nécessaires au Règlement sur l'équité en matière d'emploi afin de rendre plus transparents les écarts de salaire dans les milieux de travail sous réglementation fédérale.

Améliorer les conditions de travail en favorisant le respect des normes internationales du travail

Le Programme du travail continuera de négocier des normes internationales du travail qui représentent les valeurs et les intérêts du Canada, et de diriger la participation du Canada aux forums multilatéraux, comme l'Organisation internationale du Travail et la Conférence interaméricaine des ministres du Travail. Le Programme fera également la promotion des droits fondamentaux du travail à l'échelle internationale par la négociation et la mise en œuvre de dispositions d'accords de libre-échange dans le domaine du travail et d'autres cadres, et fournira un soutien technique et de l'aide en matière de renforcement des capacités aux pays partenaires.

Relations de travail fondées sur la collaboration

Pour favoriser des relations de travail positives, le Programme du travail augmentera le nombre d'activités proactives auprès des syndicats et des organisations d'employeurs afin de faciliter les négociations collectives. Par exemple, il offrira des ateliers de formation conjoints et facilitera la gestion de discussions productives entre les parties à la négociation.

Fournir des services de grande qualité et efficaces en temps opportun aux clients

Le Programme du travail améliorera davantage la prestation de ses services afin de répondre aux besoins changeants des travailleurs et des employeurs canadiens en tirant parti de la technologie et en utilisant des outils ciblés. En 2018-2019, le Programme du travail travaillera de concert avec les commissions des accidents du travail, le Secrétariat du Conseil du Trésor et les employeurs afin de moderniser le versement des indemnités aux employés de compétence fédérale blessés dans le cadre de leur travail. En outre, le Programme du travail consultera de façon proactive les syndicats et les employeurs afin de promouvoir des relations de travail saines et d'offrir des services de conciliation et de médiation efficaces.

Résultats prévus						
Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels		
				2014-2015	2015-2016	2016-2017
Les milieux de travail sont sécuritaires et sains	Nombre d'infractions en matière de santé et de sécurité en vertu de la partie II du Code canadien du travail par 1 000 employés sous réglementation fédérale	Nombre moyen d'infractions par 1 000 employés sous réglementation fédérale Cible : 9[i]	Mars 2021	6,8	6,3	7,6
Les conditions de travail sont équitables et inclusives	Pourcentage d'employeurs du Programme légiféré d'équité en matière d'emploi dont la représentation correspond à la disponibilité sur le marché du travail canadien ou y est supérieure pour au moins deux groupes désignés ou qui ont démontré des progrès concernant leur représentation depuis la période de rapport précédente	65 %	1er septembre 2018 (annuel)	Non disponible**	Non disponible**	63 %
	Nombre d'infractions liées aux normes du travail signalées en vertu du Code canadien du travail (partie III), par 1 000 employés sous réglementation fédérale	Moyenne d'infractions sur 3 ans par 1 000 employés sous réglementation fédérale Cible : 5***	Mars 2018	3,8	3,6	3,7
	Pourcentage d'activités ou d'instruments visant à renforcer le respect des normes internationales du travail qui ont obtenu les résultats escomptés	90 %	Mars 2019	Non disponible****	Non disponible****	Non disponible*****
Les relations de travail sont fondées sur la coopération	Pourcentage de conflits de travail réglés conformément à la partie I du Code canadien du travail sans arrêt de travail grâce à l'aide des agents du Programme du travail	95 %	31 mars 2019	95 %	94 %	97 %
Les clients reçoivent des services de grande qualité et efficaces en temps opportun, qui répondent à leurs besoins (Conditions et relations de travail)	Nombre de cibles établies pour les normes de service des services prioritaires, tels que définis par la Politique sur les services du gouvernement du Canada, du programme des conditions de travail et des relations de travail qui sont respectées	4 sur 4[13]	31 mars 2019	Non disponible*****	Non disponible*****	Non disponible******
	Pourcentage de cas de santé et sécurité au travail pour chaque exercice qui sont réglés dans un délai de 120 jours (à l'exclusion	70 %	Mars 2021	Non disponible*****	Non disponible******	Non disponible*******

	des poursuites, des appels, et des relevés techniques)					
	Pourcentage de plaintes pour congédiement injuste qui sont réglées dans un délai de 180 jours	75 %	Permanent	75,48 %	76,27 %	68,60 %
	Pourcentage de conciliateurs attribués, en vertu du Code canadien du travail, dans les 15 jours civils suivant la réception de demandes qui sont conformes au Règlement du Canada sur les relations industrielles	96 %	31 mars 2019	100 %	100 %	100 %
	Pourcentage de premiers paiements pour le Programme de protection des salariés et d'avis de non-paiement émis dans les 35 jours civils******	80 %	Avril 2018	Non disponible	Non disponible	98,9 %

[1] Les changements relatifs à la manière dont les plaintes de harcèlement et de violence sexuelle en milieu de travail sont traitées devraient être apportés avant décembre 2019. Ces changements devraient encourager les employés à signaler un plus grand nombre d'incidents en milieu de travail, lesquels sont actuellement sous-déclarés. Le premier exercice complet durant lequel les changements seront appliqués, soit 2020-2021, sera le nouvel exercice de référence, et la première occasion pour rendre compte de l'indicateur annuel sera en mars 2021.

** 2016-2017 était l'année de référence pour cet indicateur. Les données antérieures ne sont donc pas disponibles.

***En raison des modifications législatives, tout particulièrement celles concernant la conformité et l'application de la loi, cet indicateur fluctuera et augmentera fort probablement à court terme, à mesure que le Programme du travail améliore sa prestation de services et établit un lien avec un plus grand nombre d'employeurs.

**** 2018-2019 sera l'année de référence pour cet indicateur. Les données antérieures ne sont donc pas disponibles.

***** 2017-2018 était l'année de référence pour cet indicateur. Les données antérieures ne sont donc pas disponibles.

****** Puisque l'indicateur a été modifié en 2016-2017 (la norme de service est passée de 42 à 35 jours), les résultats antérieurs ne sont pas disponibles. La norme de service actuelle relative au traitement de 80 % des demandes dans les 35 jours a été établie en 2016 afin de modifier l'ancienne norme de service qui avait été dépassée largement au cours des dernières années.

Ressources financières

Ressources financières budgétaires (dollars)*				
	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues		
	2018-2019	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses brutes prévues	292 192 487	292 192 487	290 064 404	289 603 465
Dépenses prévues dans des comptes à fins déterminées	0	0	0	0
Recettes prévues affectées aux dépenses	125 235 000	125 235 000	125 235 000	125 235 000
Dépenses nettes prévues	166 957 487	166 957 487	164 829 404	164 368 465

* Voir le cadre financier d'EDSC à la page 70 pour obtenir une description complète du profil financier du Ministère, y compris une explication des dépenses brutes prévues.

Ressources humaines

Ressources humaines (Nombre d'équivalents temps plein prévus)		
2018-2019	2019-2020	2020-2021
673	656	654

Les renseignements sur les ressources humaines et financières et sur le rendement relatifs au Répertoire des programmes d'EDSC se trouvent sur l'InfoBase du GC[14].

5. Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères

Description

Fournir de l'information au public sur les programmes du gouvernement du Canada et du Ministère et offrir des services au nom d'autres ministères.

Faits saillants de la planification

EDSC contribue aux programmes du gouvernement du Canada en offrant aux Canadiens les outils pour avoir accès à des services, tout en favorisant la transition vers les modes de service privilégiés. Les Canadiens peuvent obtenir de l'information sur les programmes et services du gouvernement du Canada, au-delà de ceux administrés par EDSC, par divers modes comme le numéro 1 800 O-Canada et ses autres services téléphoniques de renseignements généraux, le site Web Canada.ca et un réseau de points de services en personne.

Le Ministère souhaite atteindre les résultats suivants dans le cadre de cette responsabilité essentielle :

1) Fournir aux clients des renseignements et des services de grande qualité et exacts en temps opportun qui répondent à leurs besoins;

2) Améliorer l'accès des Canadiens à un service de passeport rapide et exempt d'erreurs.

Fournir des renseignements et des services de grande qualité et exacts en temps opportun

En 2018-2019, EDSC améliorera l'accès en ligne et la qualité des programmes et services du gouvernement du Canada en prenant les mesures suivantes :

- Offrir un soutien opérationnel continu aux ministères qui ont migré leur contenu et leurs sites Web vers le site Canada.ca;
- Faire en sorte que le gouvernement continue de chercher à améliorer l'accessibilité et l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre du programme de demandes de renseignements généraux de la ligne 1 800 O-Canada et d'offrir des services de grande qualité à des millions de Canadiens par l'intermédiaire de divers services de demande de renseignements personnalisés;
- Améliorer l'accès aux services en personnes en faisant preuve d'innovation dans la prestation de services au moyen d'activités de sensibilisation et de la technologie;

- Aider les Autochtones à accéder à l'ensemble des prestations sociales fédérales en réalisant des activités de sensibilisation dans les collectivités autochtones et des activités de sensibilisation pilotes dans les milieux urbains;
- Renforcer le partenariat avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en offrant davantage de services en personnes aux résidants de trois collectivités des Territoires du Nord-Ouest;
- Réaliser un sondage sur l'expérience des clients afin d'obtenir des données sur le rendement et d'établir un diagnostic général en vue d'améliorer les programmes et les services offerts aux Canadiens.

Souligner les travaux effectués dans les régions afin d'améliorer la qualité, la rapidité et la précision des services offerts par EDSC

En 2018-2019 :

- La région de l'Ouest et des territoires mettra en œuvre la Stratégie d'expansion des services dans les régions éloignées, laquelle offre des services de sensibilisation à l'égard des services offerts par le gouvernement du Canada dans les communautés du Nord éloignées et vulnérables.
- En 2018-2019, la région du Québec élargira son service de vidéoclavardage, lequel permet aux citoyens intéressés de recevoir une assistance immédiate d'un agent de services aux citoyens situé dans un autre Centre Service Canada au moyen d'une webcam, d'un téléphone et d'un logiciel de communication. Le service de vidéoclavardage est maintenant un projet national qui est actuellement mis en œuvre dans d'autres régions.
- Le Centre Service Canada phare de North York à Toronto, dans la région de l'Ontario, soutiendra l'intégration de principes d'inclusion dès la conception relatifs à la prestation de services en personne dans les Centres Service Canada et les bureaux des passeports.
- La région de l'Atlantique élaborera et mettra en œuvre un plan de services mobiles à l'intention des nouveaux arrivants au Canada afin de répondre de manière plus efficace à leurs besoins.

Fournir des services de passeport exempts d'erreurs aux Canadiens

En 2018-2019, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et EDSC continueront de moderniser le **programme de passeport** afin d'accroître l'accès aux services, et de renforcer l'intégrité et la sécurité du programme afin d'améliorer l'efficacité.

Résultats prévus						
Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels		
				2014-2015	2015-2016	2016-2017
Les clients reçoivent des renseignements et des services du gouvernement de grande qualité et précis en temps opportun qui répondent à leurs besoins	Évaluation de l'intégralité, de la pertinence et de l'exactitude de l'information fournie au moyen du numéro 1 800 O-Canada	85 %	31 mars 2019	91,9 %	90,7 %	92,4 %
	Pourcentage de clients servis en personne ayant obtenu de l'aide en moins de 25 minutes	80 %	31 mars 2019	83,5 %	83,8 %	80,6 %
	Pourcentage des services des programmes qui atteignent leurs cibles concernant les normes de service	80 %[15]	31 mars 2019	100 %	80 %	100 %
Les Canadiens peuvent obtenir des services de passeport canadiens exempts d'erreurs en temps opportun	Pourcentage de normes de service respectées concernant le traitement des demandes de passeport provenant de Canadiens qui habitent au Canada	90 %	31 mars 2019	99,7 %	99,8 %	99,6 %

Ressources financières

Ressources financières budgétaires (dollars)*				
	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues		
	2018-2019	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses brutes prévues	250 235 842	250 235 842	55 932 238	55 591 874
Dépenses prévues dans des comptes à fins déterminées	0	0	0	0
Recettes prévues affectées aux dépenses	179 860 543	179 860 543	6 902 210	6 565 343
Dépenses nettes prévues	**70 375 299**	**70 375 299**	**49 030 028**	**49 026 531**

* Voir le cadre financier d'EDSC à la page 70 pour obtenir une description complète du profil financier du Ministère, y compris une explication des dépenses brutes prévues. Il faut prendre notre que les ressources pour les services de passeport pour l'exercice 2018-2019 ont été approuvées. Comme ces ressources sont en voie d'être échues, le Ministère devra obtenir des autorisations du Conseil du Trésor pour la prestation des services de passeport pour 2019-2020 et les exercices ultérieurs.

Ressources humaines

Ressources humaines (Nombre d'équivalents temps plein prévus)		
2018-2019	2019-2020	2020-2021
2 738	338	338
Les équivalents temps plein pour les services de passeport ont été approuvés pour l'exercice 2018-2019. Le Ministère devra obtenir des autorisations du Conseil du Trésor pour la prestation des services de passeport pour 2018-2020 et les exercices ultérieurs.		

Les renseignements sur les ressources humaines et financières et sur le rendement relatifs au Répertoire des programmes d'EDSC se trouvent sur l'InfoBase du GC[16].

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes d'un ministère. Les 10 catégories de service sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Technologie de l'information et gestion de l'information

EDSC élabore et met en œuvre une infrastructure de technologie de l'information (TI) moderne qui permet la prestation de services numériques, un accès efficace, efficient et en temps opportun à l'information et offre un environnement technologique sécurisé. Ce projet sera mis en œuvre au moyen d'initiatives visant à mettre à jour et à moderniser l'environnement bureautique, notamment la mise à niveau des systèmes d'exploitation des serveurs antérieurs dans le cadre de l'initiative de gestion du portefeuille des applications, ainsi que grâce à l'exécution d'un programme d'architecture d'entreprise permettant d'effectuer la transformation des activités axée

sur la TI. Lors de ce projet, nous aiderons également EDSC à mettre en œuvre l'initiative de modernisation du versement des prestations, dans le cadre de ses engagements pris dans le plan de transformation des services qui seront réalisés à long terme.

Le Ministère prévoit élaborer une stratégie et une feuille de route sur la gestion de l'information qui transformera, au cours des trois à cinq prochaines années, la manière dont EDSC gère ses renseignements à tous les niveaux de l'organisation en apportant trois changements distincts, mais liés au sein d'EDSC : des changements liés à la manière de penser et à la culture (par exemple, le concept d'« ouverture par défaut[17] »), les changements liés au traitement de l'information et des changements liés à la technologie (GCdocs).

La stratégie de données

EDSC entreprend un processus collaboratif à l'échelle du Ministère afin de mettre en œuvre sa première stratégie de données. La stratégie mobilisera l'infrastructure, les outils, les compétences et les processus nécessaires pour tirer parti des données et des résultats d'analyses dans le continuum des politiques et des services. L'accès sécurisé à des données de qualité, et l'utilisation de celles-ci, offrira une valeur ajoutée en renforçant les mesures de protection des renseignements personnels confiés à EDSC par les Canadiens, tout en améliorant la qualité des données utilisées afin d'éclairer la prise de décisions et la création de politiques, et de moderniser la façon dont les données sont utilisées pour améliorer la prestation de services aux Canadiens dans le cadre de programmes sociaux, comme l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse. Plus particulièrement, EDSC continuera :

- D'améliorer l'accès aux données en collaborant avec Statistique Canada et les réseaux de recherche universitaires dans le but de mettre en place un plan d'échange des données entre EDSC et Statistique Canada, ce qui aura pour effet d'appuyer les recherches socioéconomiques;
- D'échanger des données ouvertement avec le public dans le cadre d'initiatives sur le gouvernement ouvert et les données ouvertes qui encouragent l'utilisation de données pour améliorer la conception de politiques, de programmes et de la prestation de services au moyen d'approches d'échange de données plus novatrices et axées sur la demande, comme les hackathons et les activités d'élaboration conjointe;
- De mettre en place des projets efficaces de gouvernance (p. ex. règles, rôles et responsabilités) et d'analyse (p. ex. apprentissage machine, intelligence artificielle) des données, et de réaliser de nouveaux projets qui créent une valeur ajoutée pour les citoyens et le Ministère.

Un gouvernement ouvert et transparent

EDSC se consacre conjointement à la priorité pangouvernementale relative au renouvellement de la réforme de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de renouveler la Loi sur l'accès à l'information en fonction d'une approche en deux volets. D'abord, il apportera des modifications législatives ciblées visant à améliorer la Loi sur l'accès à l'information, puis il réalisera un examen complet de la Loi avant la fin de 2018 et tous les cinq ans par la suite. Les efforts d'EDSC en 2018-2019 seront axés sur la préparation à la mise en œuvre des modifications afin de garantir le respect de celles-ci. Le Ministère participera également à l'examen complet de la Loi et il favorisera la création d'un gouvernement ouvert et transparent en continuant d'explorer les possibilités et les initiatives liées à l'information ouverte et au gouvernement ouvert.

En 2018-2019, EDSC continuera de participer aux activités du ministère de la Justice à l'appui de la réforme de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Excellence et responsabilisation en matière de gestion à l'échelle ministérielle

EDSC continuera d'améliorer et de peaufiner le processus ministériel de planification intégrée (y compris la planification de la recherche), d'évaluer la façon dont nous pourrions mieux utiliser le cadre stratégique du Ministère, et de simplifier les processus de planification et de rendement, et en mettant en œuvre un outil de gestion de la planification et du rendement. En outre, EDSC renforcera les procédures et les outils existants de gestion de projets et d'investissements afin d'assurer l'intégrité du portefeuille et d'optimiser la rentabilité des services que le Ministère offre aux Canadiens.

Gestion des ressources humaines : enrichir notre effectif

En 2018-2019, EDSC poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie de l'effectif de 2015-2020 et du plan d'action de 2018-2019. Au cours de la quatrième année de la mise en œuvre de la Stratégie, EDSC se concentrera sur les activités suivantes :

- Appuyer le plan de transformation du Ministère;
- Mettre en œuvre la Stratégie d'apprentissage ministérielle de 2015-2020;
- Mettre en œuvre des stratégies de perfectionnement du leadership;
- Appliquer les mesures essentielles énoncées dans le cadre en matière de santé mentale;

- Réaliser des activités de sensibilisation et de prévention relatives au harcèlement et à la discrimination;
- Engager un processus de recrutement et de dotation en misant sur les stratégies relatives à la main-d'œuvre autochtone.

Environnement de travail sécuritaire pour les employés

EDSC s'engage à assurer l'intégrité et la sécurité de son milieu de travail. La mise en œuvre d'un nouveau plan de sécurité ministériel pour 2018-2021 (trois ans) permettra d'améliorer et de renforcer sa culture et son programme de sécurité afin d'offrir un environnement de travail sécuritaire à ses employés et aux Canadiens qui ont accès à ses services. Le plan de sécurité ministériel permet également de s'assurer que les renseignements de nature délicate et de valeur qui sont confiés à EDSC par les Canadiens sont protégés.

Ressources financières

Ressources financières budgétaires (dollars)				
	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues		
	2018-2019	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses brutes prévues	824 994 686	824 994 686	796 672 871	792 405 618
Dépenses prévues dans des comptes à fins déterminées	0	0	0	0
Recettes prévues affectées aux dépenses	576 863 193	576 863 193	548 830 095	546 815 342
Dépenses nettes prévues	248 131 493	248 131 493	247 842 776	245 590 276

* Voir le cadre financier d'EDSC à la page 70 pour obtenir une description complète du profil financier du Ministère, y compris une explication des dépenses brutes prévues.

Ressources humaines

Ressources humaines (Nombre d'équivalents temps plein prévus)		
2018-2019	2019-2020	2020-2021
4 416	4 268	4 238

Les renseignements sur les ressources humaines et financières et sur le rendement relatifs au Répertoire des programmes d'EDSC se trouvent sur l'InfoBase du GC[18].

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues

Dépenses prévues

Ressources financières

Ressources financières budgétaires (dollars)*				
	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues		
	2018-2019	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses brutes prévues	68 852 702 143	132 192 657 884	138 363 247 896	144 448 902 303
Dépenses prévues dans des comptes à fins déterminées	0	69 339 955 741	72 856 994 936	76 460 452 004
Recettes prévues affectées aux dépenses	1 927 232 359	1 927 232 359	1 654 330 920	1 639 748 363
Dépenses nettes prévues	**60 925 469 784**	**60 925 469 784**	**63 851 922 040**	**66 348 701 936**

*Voir le cadre financier d'EDSC à la page 70 pour obtenir une description complète du profil financier du Ministère, y compris une explication des dépenses brutes prévues.

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

Pour 2018-2019, le Ministère prévoit consacrer 132,2 milliards de dollars aux programmes et aux services. De cette somme, 125,4 milliards de dollars seront versés directement aux Canadiens dans le cadre de programmes de paiements de transfert, comme l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et les prêts et bourses et le Programme du prêt canadien aux apprentis.

TOTAL CONSOLIDÉ : 132 192,6 M$

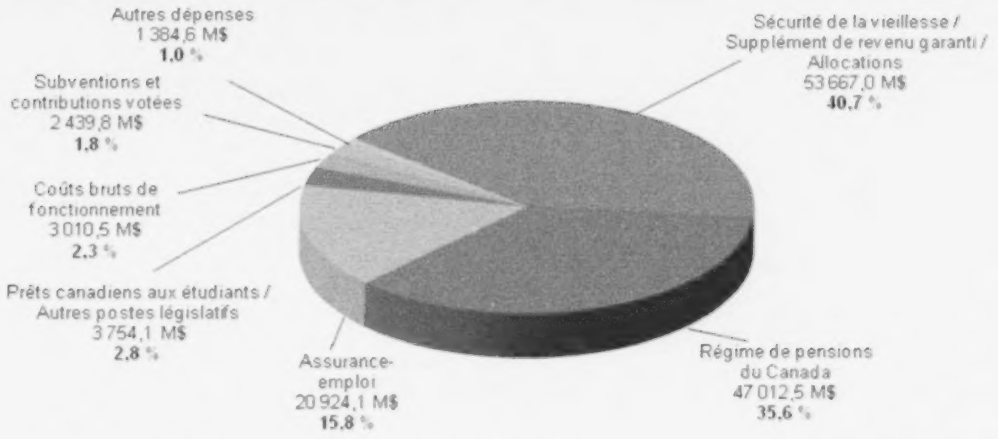

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA – DÉPENSES BRUTES

(en millions de dollars)

Budgétaire		
Coûts nets de fonctionnement		**1 083,3**
Ajouter les sommes recouvrées au titre des rubriques suivantes :		
Régime de pensions du Canada	331,2	
Compte des opérations de l'assurance-emploi	1 272,4	
Indemnisation des accidentés du travail	124,7	
Services de passeport	192,0	
Autres ministères	6,9	1 927,2
Coûts bruts de fonctionnement		**3 010,5**
Subventions et contributions votées		**2 439,8**
Total des dépenses brutes		**5 450,3**
Autres – Indemnisation des accidentés du travail et coûts et montants recouvrés du Compte d'assurance-emploi et du RPC		**1 384,6**

PAIEMENTS DE TRANSFERT LÉGISLATIFS

(en millions de dollars)

Subventions et contributions :		
Programme de la Sécurité de la vieillesse		**40 854,8**
Supplément de revenu garanti		**12 262,0**
Allocations		**550,2**
Autres paiements législatifs :		
Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis	1 934,4	
Subvention canadienne pour l'épargne-études	912,0	
Régime enregistré d'épargne-invalidité	668,7	
Bon d'études canadien	159,0	
Programme de protection des salariés	49,3	
Prestation universelle pour la garde d'enfants	12,0	**3 735,4**
Sous-total		**57 402,4**
Prestations du Régime de pensions du Canada		**47 012,5**
Prestations d'assurance-emploi		
Partie I	18 585,0	
Partie II	2 339,1	**20 924,1**
Autres comptes à fins déterminées		**18,7** *
Total des paiements de transfert législatifs		**125 357,7**

* Ce montant comprend les paiements relatifs au Compte des rentes sur l'État et au Fonds d'assurance de la fonction publique

Sommaire des dépenses brutes prévues en 2018-2019 (en dollars)

Sommaire des dépenses brutes prévues en 2018-2019 (en dollars)*				
Responsabilités essentielles et Services internes	2018-2019			
	Dépenses brutes prévues	Dépenses brutes prévues dans des comptes à fins déterminées	Recettes prévues affectées aux dépenses	Dépenses nettes prévues
Responsabilité essentielle 1 : Développement social	718 598 615	0	0	718 598 615
Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations	101 826 497 339	47 012 533 751	240 864 504	54 573 099 084
Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi	26 895 560 973	20 942 844 048	804 409 119	5 148 307 806
Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail	292 192 487	0	125 235 000	166 957 487
Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	250 235 842	0	179 860 543	70 375 299
Total partiel	**129 983 085 256**	**67 955 377 799**	**1 350 369 166**	**60 677 338 291**
Services internes	824 994 686	0	576 863 193	248 131 493
Autres coûts	1 384 577 942	1 384 577 942	0	0
Total	**132 192 657 884**	**69 339 955 741**	**1 927 232 359**	**60 925 469 784**

* Voir le cadre financier d'EDSC à la page 70 pour obtenir une description complète du profil financier du Ministère, y compris une explication des dépenses brutes prévues.

**Les autres coûts comprennent les coûts administratifs d'autres ministères imputés au Compte du Régime de pensions du Canada et au Compte des opérations de l'assurance-emploi. Ils comprennent aussi les créances douteuses de l'assurance-emploi et les recouvrements d'indemnisations des accidentés du travail des autres ministères.

Cadre financier d'EDSC

EDSC possède une structure financière complexe comportant divers mécanismes de financement qu'il utilise pour réaliser son mandat. Le Ministère est financé par quatre sources principales de fonds :

1. Des fonds affectés par le Trésor;
2. le Compte des opérations de l'assurance-emploi;
3. le Régime de pensions du Canada;
4. Les sociétés d'État et d'autres ministères.

Les dépenses prévues liées au compte des opérations de l'assurance-emploi et au compte du Régime de pensions du Canada, ainsi que les dépenses prévues recouvrées auprès des sociétés d'État et d'autres ministères pour l'exécution des programmes et des services en leur nom, sont exclues du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses d'EDSC ainsi que des dépenses nettes prévues, car elles ne sont pas soumises au vote du Parlement.

Les prestations d'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada, ainsi que les frais administratifs connexes, sont imputés aux revenus réservés pour des comptes distincts à fins déterminées. Le régime d'assurance-emploi fournit de l'aide financière et d'autres mesures de soutien aux travailleurs admissibles. Il est entièrement financé par les cotisations des employés et des employeurs. Le Régime de pensions du Canada est un régime de sécurité du revenu financé au moyen des cotisations des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que des revenus générés par les placements du Régime. Ce régime offre une protection partielle du revenu en cas de retraite, d'invalidité ou de décès du cotisant à pratiquement tous les employés et travailleurs autonomes au Canada, sauf au Québec, qui dispose de son propre régime de pensions complet, le Régime de rentes du Québec. Les frais administratifs engagés par EDSC relativement à l'exécution des programmes liés à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada sont imputés à leurs comptes à fins déterminées respectifs puis déclarés comme des recettes affectées aux dépenses d'EDSC.

En outre, les frais pour le Ministère liés à l'exécution des programmes et services au nom d'autres ministères, principalement pour les services de passeport et l'administration de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État, sont également déclarés comme des recettes affectées aux dépenses d'EDSC.

Ces éléments sont inclus dans le calcul des dépenses brutes prévues d'EDSC afin de fournir aux lecteurs un aperçu du coût total des programmes et services d'EDSC et de présenter un portrait

exhaustif des ressources gérées par EDSC afin de réaliser son mandat, même si ces dépenses seront en fin de compte consignées dans des entités juridiques distinctes.

Voici les sources de fonds, y compris les comptes à fins déterminées, pour chacune des responsabilités essentielles d'EDSC :

Responsabilité essentielle 1 : Développement social

- Trésor

Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations

- Trésor;
- Compte du Régime de pensions du Canada (dépenses brutes prévues uniquement pour les prestations du Régime et les frais administratifs connexes).

Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi

- Trésor;
- Compte des opérations de l'assurance-emploi (dépenses brutes prévues uniquement pour les prestations d'assurance-emploi et les frais administratifs connexes).

Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail

- Trésor;
- Sociétés d'État et autres ministères (dépenses brutes prévues uniquement pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État).

Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères

- Trésor;
- Autres ministères (dépenses brutes prévues uniquement, principalement pour les services de passeport).

Services internes

- Trésor;
- Compte du Régime de pensions du Canada (dépenses brutes prévues uniquement pour les frais administratifs du Régime);
- Compte des opérations de l'assurance-emploi (dépenses brutes prévues uniquement pour les frais administratifs du régime d'assurance-emploi);
- Autres ministères (dépenses brutes prévues uniquement, principalement pour les services de passeport).

Principales données financières

De 2018-2019 à 2020-2021, l'augmentation de 12,3 milliards de dollars des dépenses brutes s'explique en grande partie par l'augmentation des prestations du Régime de pensions du Canada, de la Sécurité de la vieillesse et de l'assurance-emploi.

Les prestations prévues du Régime de pensions du Canada s'établiront à 52,6 milliards de dollars en 2020-2021, se traduisant par une augmentation de 5,6 milliards de dollars comparativement aux dépenses réelles de 2018-2019, prévues à 47,0 milliards de dollars. Les versements de la Sécurité de la vieillesse, y compris le Supplément de revenu garanti et les Allocations, devraient atteindre 60,1 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 6,4 milliards de dollars des dépenses réelles de 2018-2019, prévues à 53,7 milliards de dollars. Ces augmentations annuelles vont de pair avec l'augmentation du nombre de prestataires (en raison du vieillissement de la population) et des prestations mensuelles moyennes.

Les prestations d'assurance-emploi varient chaque année en raison de changements au taux moyen de chômage. Les prestations d'assurance-emploi devraient atteindre 22,3 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 1,4 milliard de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2018-2019, prévues à 20,9 milliards de dollars. Plus précisément, les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter de 0,3 milliard de dollars (1,7 %) entre les prévisions de 2017-2018 et les dépenses prévues de 2018-2019. Cette augmentation s'explique en partie par une hausse prévue des prestations spéciales, qui tiennent compte des changements annoncés dans le budget de 2017. Les dépenses relatives aux prestations régulières sont relativement stables, ce qui démontre la force soutenue du marché du travail.

Ces hausses sont contrebalancées par une baisse de 1,2 milliard de dollars des subventions et des contributions votées. Cette baisse s'explique principalement par l'élimination du financement lié à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, aux ententes sur le développement de la main-d'œuvre et à la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Sommaire des dépenses prévues (brutes) relativement aux responsabilités essentielles et aux services internes

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (dollars)*							
Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses		Dépenses prévues	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues		
	2015-2016**	2016-2017**	2017-2018**	2018-2019	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Responsabilité essentielle 1 : Développement social	8 961 100 867	2 239 757 375	717 288 775	718 598 615	718 598 615	536 141 594	121 167 835
Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations	87 042 524 292	91 631 984 510	96 696 171 534	54 813 963 588	101 826 497 339	107 603 951 388	113 841 526 167
Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi	24 284 295 030	26 317 816 518	26 796 821 132	5 952 716 925	26 895 560 973	27 482 886 346	27 747 144 106
Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail	251 871 310	253 469 223	288 197 556	292 192 487	292 192 487	290 064 404	289 603 465
Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	189 006 088	185 087 756	267 401 146	250 235 842	250 235 842	55 932 238	55 591 874
Total partiel	**120 728 797 587**	**120 628 115 382**	**124 765 880 143**	**62 027 707 457**	**129 983 085 256**	**135 968 975 970**	**142 055 033 447**
Services internes	892 479 726	876 667 337	897 799 591	824 994 686	824 994 686	796 672 871	792 405 618
Autres coûts***	1 222 434 781	1 250 037 361	1 391 202 912	0	1 384 577 942	1 597 599 055	1 601 463 238
Recettes affectées aux dépenses	0	0	0	(1 927 232 359)	0	0	0
Total des dépenses brutes prévues	**122 843 712 094**	**122 754 820 080**	**127 054 882 646**	**60 925 469 784**	**132 192 657 884**	**138 363 247 896**	**144 448 902 303**

* Voir le cadre financier d'EDSC à la page 70 pour obtenir une description complète du profil financier du Ministère, y compris une explication des dépenses brutes prévues.

** À des fins de comparaison, les dépenses réelles pour 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les dépenses prévues pour 2017-2018 ont été calculées de nouveau selon le nouveau Cadre ministériel des résultats approuvé pour 2018-2019.

***Les autres coûts comprenaient les coûts administratifs d'autres ministères imputés au Compte du Régime de pensions du Canada et au Compte des opérations de l'assurance-emploi. Ils comprennent aussi les créances douteuses de l'assurance-emploi et les recouvrements d'indemnisations des accidentés du travail des autres ministères.

Sommaire des dépenses nettes prévues pour 2018-2019 (en dollars)

Sommaire des dépenses prévues nettes (en dollars) relativement aux responsabilités essentielles et aux services*							
Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles		Prévisions	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues		
	2015–2016*	2016–2017*	2017–2018*	2018–2019	2018–2019	2019–2020	2020–2021
Responsabilité essentielle 1 : Développement social	8 961 100 867	2 239 757 375	717 288 775	718 598 615	718 598 615	536 141 594	121 167 835
Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations	46 108 407 990	48 917 558 758	51 898 071 217	54 573 099 084	54 573 099 084	57 676 983 968	60 098 005 165
Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi	4 076 678 057	4 689 694 911	5 351 258 732	5 148 307 806	5 148 307 806	5 177 094 270	4 670 543 664
Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail	123 719 176	127 697 824	162 297 556	166 957 487	166 957 487	164 829 404	164 368 465
Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	66 701 552	68 508 229	83 011 096	70 375 299	70 375 299	49 030 028	49 026 531
Total partiel	**59 336 607 642**	**56 043 217 097**	**58 211 927 376**	**60 677 338 291**	**60 677 338 291**	**63 604 079 264**	**66 103 111 660**
Services internes	261 420 378	295 748 607	273 383 107	248 131 493	248 131 493	247 842 776	245 590 276
Total net des dépenses prévues**	**59 598 028 020**	**56 338 965 704**	**58 485 310 483**	**60 925 469 784**	**60 925 469 784**	**63 851 922 040**	**66 348 701 936**

* À des fins de comparaison, les dépenses réelles pour 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les dépenses prévues pour 2017-2018 ont été calculées de nouveau selon le nouveau Cadre ministériel des résultats approuvé pour 2018-2019.

** Voir le cadre financier d'EDSC à la page 70 pour obtenir une description complète du profil financier du Ministère.

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

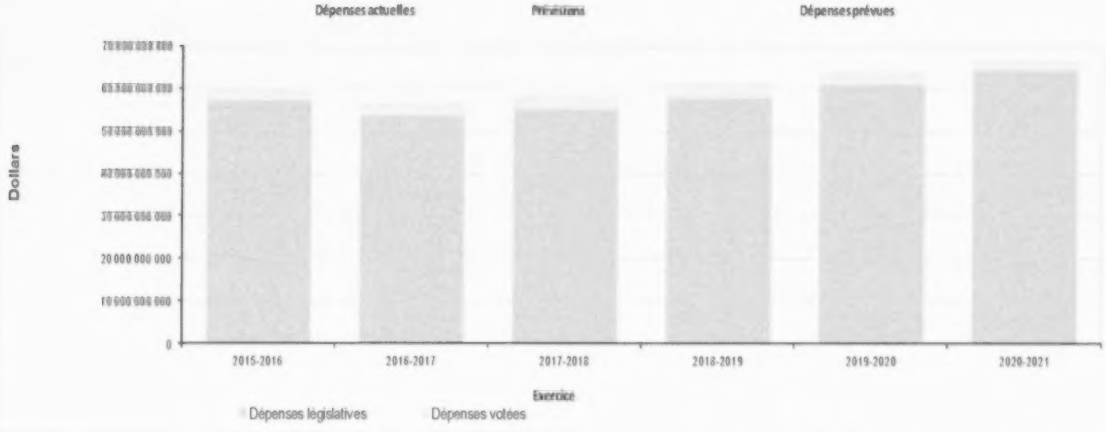

Tendances relatives aux dépenses du Ministère : Total des dépenses consolidées pour EDSC (en dollars)*						
	Dépenses réelles		Prévisions	Dépenses prévues		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses législatives	57 237 532 414	53 599 988 764	55 085 146 818	57 808 926 247	60 954 150 115	64 480 077 878
Dépenses votées*	2 360 495 606	2 738 976 940	3 400 163 665	3 116 543 537	2 897 771 925	1 868 624 058
Total	**59 598 028 020**	**56 338 965 704**	**58 485 310 483**	**60 925 469 784**	**63 851 922 040**	**66 348 701 936**
*Les dépenses votées comprennent l'annulation de dettes en 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.						

Ressources humaines planifiées

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et services internes (équivalents temps plein [ETP])						
Responsabilités essentielles et services internes	ETP		ETP projetés	ETP prévus		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Responsabilité essentielle 1 : Développement social	289	309	366	386	252	241
Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations	4 381	4 801	5 075	5 019	3 875	3 506
Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi	9 376	10 046	10 506	8 955	8 687	8 649
Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail	645	647	653	673	656	654
Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	2 376	2 179	2 656	2 738	338	338
Sous-total	**17 067**	**17 982**	**19 256**	**17 771**	**13 808**	**13 388**
Services internes	3 943	3 843	4 328	4 416	4 268	4 238
Total	**21 010**	**21 825**	**23 584**	**22 187**	**18 076**	**17 626**

La baisse globale de 4 561 équivalents temps plein [ETP] de 2018-2019 à 2020-2021 est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- En ce qui concerne les ETP affectés au développement social, l'élimination du financement dans le cadre de la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance en 2018–2019 est principalement expliquée par la réduction de 145 ETP entre 2018–2019 et 2020–2021. Il convient également de noter que puisque les exigences opérationnelles pour la Stratégie étaient comblées par les ressources existantes, 115 ETP ont réellement été renvoyées au secteur des services internes.
- Le secteur des pensions et des prestations perdra 1 513 ETP entre 2018–2019 et 2020-2021, principalement en raison de la réduction des ressources affectées aux problèmes liés à la charge de travail pour les pensions et les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada et aux stratégies d'amélioration des services.

- La réduction de 306 ETP dans le secteur de l'apprentissage, du développement des compétences et de l'emploi s'explique principalement par l'élimination des ressources affectées aux initiatives liées à l'assurance-emploi annoncées dans les budgets de 2016 et de 2017, à la Stratégie emploi jeunesse et au Programme des travailleurs étrangers temporaires.
- La réduction de 19 ETP dans le secteur des conditions et des relations de travail est attribuable aux ressources temporaires qui avaient été embauchées spécialement pour traiter l'arriéré des plaintes relatives aux normes du travail.
- Le nombre d'ETP dans le secteur de la diffusion de l'information et de la prestation de services aux autres ministères a diminué de 2 400 entre 2018-2019 et 2020-2021, étant donné que les ETP affectés aux services de délivrance des passeports ont été approuvés pour 2018-2019 uniquement et qu'EDSC doit obtenir les autorisations nécessaires auprès du Conseil du Trésor pour 2019-2020 et les exercices suivants.
- Dans le secteur des services internes, la réduction de 178 ETP s'explique principalement par l'élimination des ressources affectées à la charge de travail liée à la Sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada ainsi qu'aux stratégies d'amélioration des services et aux services de délivrance des passeports.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les crédits d'EDSC, consulter le Budget principal des dépenses de 2018-2019[19].

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif consolidé donne un aperçu général des opérations d'EDSC. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif consolidé est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants peuvent différer.

Cet état des résultats prospectif consolidé inclut les transactions du Compte des opérations de l'assurance-emploi, un compte à fins déterminées consolidé comprenant les revenus crédités et

les charges débitées en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi. Les comptes du Compte des opérations de l'assurance-emploi ont été consolidés avec ceux d'EDSC et toutes les opérations et tous les soldes inter organisationnels ont été éliminés. Cependant, le Régime de pensions du Canada est exclu du périmètre comptable d'EDSC parce que les changements au Régime nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

Un état des résultats prospectif consolidé plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web d'EDSC[20].

État des résultats condensé prospectif consolidé Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (en dollars)			
Renseignements financiers	Résultats projetés pour 2017-2018	Résultats prévus pour 2018-2019	Écart (résultats prévus pour 2018-2019 moins résultats projetés de 2017-2018)
Total des dépenses	81 436 569 013	84 297 079 658	2 860 510 645
Total des revenus	22 086 746 642	22 899 949 918	813 203 276
Coût de fonctionnement net	**59 349 822 371**	**61 397 129 740**	**2 047 307 369**

L'augmentation de 2 047,3 millions de dollars du coût de fonctionnement net prévu pour 2018-2019, comparativement aux résultats attendus de 2017-2018, s'explique principalement par :

Pour les charges, l'augmentation de 2 860,0 millions de dollars s'explique principalement par :

- Une augmentation de 2 656,0 millions de dollars des charges de régimes de pensions et prestations principalement attribuable à l'augmentation prévue de la population admissible aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti et à une augmentation liée à la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti provenant du budget de 2016.
- Une augmentation de 331,8 millions de dollars des charges d'Apprentissage, développement des compétences et emploi due aux améliorations apportées aux prestations de maternité, parentales et pour aidants naturels de l'assurance-emploi qui sont entrées en vigueur en décembre 2017.

Pour les revenus, l'augmentation de 813,2 millions de dollars s'explique principalement par :

- Une augmentation de 842,7 millions de dollars des revenus de l'assurance-emploi attribuable à l'augmentation du taux de cotisation (1,63 en 2017 et 1,66 en 2018) et à l'augmentation prévue du total des gains assurables résultant de la croissance prévue de l'emploi et du seuil maximal de la rémunération assurable.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministres de tutelle :

- L'honorable Jean-Yves Duclos
- L'honorable Patty Hajdu
- L'honorable Kirsty Duncan

Administratrice générale :

- Louise Levonian, sous-ministre de l'Emploi et du Développement social

Portefeuille ministériel :

- Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social
- Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail
- Ministre des Sports et des Personnes handicapées

Instruments habilitants :

- Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social (L.C. 2005, ch. 34);[21] on trouvera d'autres renseignements sur les lois et les règlements sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada[22].

Année d'incorporation ou de création :

- 2005

Efforts des régions dans la réalisation du mandat d'EDSC :

Les régions de Service Canada soutiennent les principaux engagements du gouvernement et répondent aux besoins uniques en matière de prestation de services des citoyens dans la région qu'elles servent.

Les bureaux régionaux administrent un vaste réseau de :

- Centres Service Canada et de sites de services mobiles dans l'ensemble du pays;
- Centres d'appels spécialisés;
- Centres de traitement

Le 31 mars 2017, grâce au réseau de prestation de services d'EDSC, les Canadiens ont pu accéder à nos services dans 590 centres de services en personnes au Canada (320 Centres Service Canada, 238 sites de services mobiles réguliers et 32 bureaux des passeports isolés).

Points de service au 31 mars 2017

Ensemble du réseau régional

• 320 Centres Service Canada (y compris 2 bureaux partagés)
• 238 centres de services mobiles réguliers
• 32 bureaux de passeport isolés
590 centres de services en personne

Région de l'Ouest du Canada et des Territoires
97 Centres Service Canada
116 centres de services mobiles réguliers
• 10 bureaux de passeport (1 bureau partagé)
223 centres de services en personne

Région de l'Ontario
91 Centres Service Canada
76 centres de services mobiles réguliers
13 bureaux de passeport
180 centres de services en personne

Région du Québec
75 Centres Service Canada
19 centres de services mobiles réguliers
• 6 bureaux de passeport (1 bureau partagé)
100 centres de services en personne

Région de l'Atlantique
57 Centres Service Canada
27 centres de services mobiles réguliers
3 bureaux de passeport
87 centres de services en personne

Les services de conformité et d'assurance de la qualité, d'expertise opérationnelle et de gestion des affaires offerts pour la plupart des programmes du Ministère sont également administrés dans nos bureaux régionaux. Pour atteindre l'excellence et l'efficacité dans la prestation de services, les responsables des bureaux régionaux collaborent avec les collectivités à l'échelle locale, d'autres ordres de gouvernement, des députés et des intervenants externes.

Bien que l'objectif principal de notre réseau de prestation de services régional soit de veiller au bon fonctionnement des services offerts de manière quotidienne aux Canadiens, les bureaux régionaux ont été mis en place uniquement pour assurer la collaboration avec des partenaires à l'échelle locale et d'autres ordres de gouvernement.

Raison d'être, mandat et rôle

Le Plan ministériel intitulé « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le site Web d'EDSC[23].

Contexte opérationnel et principaux risques

Vous trouverez des renseignements sur le contexte opérationnel et les principaux risques sur le site Web d'EDSC[24].

Cadre de présentation de rapports

Voici le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de référence pour 2018-2019 d'EDSC :

Cadre ministériel des résultats

Responsabilité essentielle 1 : Développement social		**Responsabilité essentielle 2 :** Régimes de pensions et prestations	
Description : Améliorer l'inclusion et les possibilités de participation des Canadiens dans leurs collectivités.		**Description :** Aider les Canadiens à conserver un revenu à la retraite et verser une aide financière aux survivants, aux personnes handicapées et à leur famille.	
Résultat ministériel : Réduction et prévention de l'itinérance au Canada.	**Indicateur(s) :** • Réduction du nombre estimé d'utilisateurs de refuges qui sont sans abri de façon épisodique ou chronique	**Résultat ministériel :** Les aînés bénéficient d'un soutien de revenu pour la retraite.	**Indicateur(s) :** • Pourcentage d'aînés qui reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse par rapport au nombre total d'aînés admissibles • Pourcentage d'aînés qui reçoivent le Supplément de revenu garanti par rapport au nombre total d'aînés admissibles • Pourcentage de cotisants au Régime de pensions du Canada qui ont plus de 70 ans et qui reçoivent
Résultat ministériel : Les organisations sans but	**Indicateur(s) :** • Pour chaque dollar		

Services internes

lucratif, les collectivités et les autres groupes ont une capacité accrue pour aborder une gamme de problèmes sociaux, tels que l'inclusion sociale des personnes handicapées, la participation des aînés et le soutien aux enfants et aux familles.	investi dans le programme de partenariats pour le développement social, ou chaque montant consacré ou investi par les partenaires non fédéraux		des prestations de retraite • Pourcentage d'aînés ayant un faible revenu
Résultat ministériel : Les espaces communautaires et les milieux de travail sont plus accessibles.	**Indicateur(s) :** • Nombre d'espaces communautaires et de milieux de travail qui sont plus accessibles en raison du financement octroyé par le Fonds pour l'accessibilité	**Résultat ministériel :** Les personnes handicapées et leur famille reçoivent un soutien financier.	**Indicateur(s) :** • Pourcentage de cotisants au Régime de pensions du Canada qui sont couverts par le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et, par conséquent, ont accès à un soutien financier dans l'éventualité d'une invalidité grave et prolongée • Pourcentage de Canadiens admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées qui détiennent un régime enregistré d'épargne-invalidité pour encourager les épargnes privées • Pourcentage de Canadiens handicapés admissibles au régime enregistré d'épargne-invalidité qui ont reçu une subvention ou un bon pour les aider, eux et leur famille, à épargner pour assurer leur sécurité financière à long terme
Résultat ministériel : Meilleur accès à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants.	**Indicateur(s) :** • Nombre d'enfants ayant une place ou participant à des services réglementés de garde de jeunes enfants ou à des programmes d'apprentissage • Nombre d'enfants bénéficiant de subventions ou autres incitatifs financiers		
Résultat ministériel : Les clients reçoivent des services de grande qualité et efficaces en temps opportun, qui répondent à leurs besoins (Développement social).	**Indicateur(s) :** • L'objectif établi pour la norme de service du service prioritaire, tel que défini par la Politique sur les services du gouvernement du Canada, du programme de développement social a été respecté	**Résultat ministériel :** Les clients reçoivent des services de grande qualité et efficaces en temps opportun qui répondent à leurs besoins (régimes de pensions et prestations).	**Indicateur(s) :** • Nombre d'objectifs établis pour les normes de service des services prioritaires, tels que définis par la Politique sur les services du gouvernement du Canada, pour les programmes de pensions et autres prestations qui sont respectés • Pourcentage de prestations de retraite du Régime de pensions du Canada versées dans le premier mois suivant l'établissement de l'admissibilité • Pourcentage de décisions relatives aux demandes de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada rendues dans les 120 jours civils • Pourcentage de prestations de base de la Sécurité de la vieillesse versées dans le premier mois suivant l'établissement de l'admissibilité

Répertoire des programmes

Programme(s) :

- Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance
- Programme de partenariats pour le développement social
- Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- Fonds pour l'accessibilité
- Apprentissage et garde des jeunes enfants
- Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus
-

Programme(s) :

- Sécurité de la vieillesse
- Programme canadien pour l'épargne-invalidité
- Régime de pensions du Canada

Cadre ministériel des résultats

Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi

Description : Aider les Canadiens à accéder aux études postsecondaires, à obtenir les compétences et la formation dont ils ont besoin pour participer à un marché du travail en évolution et offrir une aide aux personnes qui sont temporairement sans emploi.

Résultat ministériel : Les Canadiens ont accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage continu leur permettant d'acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin.	**Indicateur(s) :** • Nombre de Canadiens qui reçoivent une formation ou qui bénéficient de mesures de soutien à l'emploi • Emploi ou retour aux études à la suite de la formation ou des mesures de soutien • Pourcentage de Canadiens âgés de 18 à 24 ans qui sont inscrits à l'université ou au collège • Différence de pourcentage de Canadiens âgés de 25 à 64 qui sont inscrits à l'université ou au collège
Résultat ministériel : Les Canadiens participent à un marché du travail inclusif et efficient.	**Indicateur(s) :** • Taux d'emploi pour les Canadiens • Taux d'emploi pour les Autochtones hors réserve • Taux d'emploi pour Autochtones dans les réserves • Taux d'emploi pour les immigrants récents • Taux d'emploi pour les personnes handicapées • Taux d'emploi pour les jeunes • Taux d'emploi pour les femmes • Taux d'emploi pour les Canadiens âgés • Taux d'emploi pour les parents seuls • Ratio chômeurs-postes vacants
Résultat ministériel : Les Canadiens reçoivent une aide financière durant les transitions d'emplois telles qu'une perte d'emploi, une maladie, un congé de maternité ou parental.	**Indicateur(s) :** • Pourcentage de personnes sans emploi admissibles qui reçoivent l'assurance-emploi • Pourcentage de prestataires d'assurance-emploi qui se trouvent un emploi avant la fin de leur période de prestations
Résultat ministériel : Un plus grand nombre d'étudiants de famille à revenu faible ou moyen ont accès à des études postsecondaires et y participent.	**Indicateur(s) :** • Proportion des jeunes adultes canadiens de famille à revenu faible ou moyen qui poursuivent des études postsecondaires • Nombre de bénéficiaires ayant retiré des fonds d'un régime enregistré d'épargne-études qui ont reçu un montant supplémentaire sous forme de subvention canadienne pour l'épargne-études et/ou de bon d'études canadien, lesquels aident les familles à revenu faible ou moyen à épargner pour les études de leur enfant • Pourcentage d'étudiants à temps plein (âgés de 15 à 29 ans) qui ont utilisé une aide financière fédérale pour leurs études postsecondaires
Résultat ministériel : Les clients reçoivent des services de grande qualité et efficaces en temps opportun, qui répondent à leurs besoins (apprentissage, développement des compétences et emploi).	**Indicateur(s) :** • Nombre d'objectifs établis pour les normes de service des services prioritaires, tels que définis par la Politique sur les services du gouvernement du Canada, pour les programmes d'apprentissage, de développement des compétences et d'emploi qui sont respectés • Pourcentage de versements de prestations d'assurance-emploi ou d'avis de non-versement envoyés dans les 28 jours suivant le dépôt de la demande • Pourcentage de numéros d'assurance sociale demandés par l'entremise du Service d'enregistrement des nouveau-nés émis dans 10 jours ouvrables

Services internes

Répertoire des programmes

Programme(s) :

- Assurance-emploi
- Ententes sur le développement de la main-d'œuvre (remplacent les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi et l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés)
- Ententes sur le développement du marché du travail
- Fonds d'intégration pour les personnes handicapées
- Guichet-Emplois
- Stratégie emploi jeunesse
- Initiative sur le service volontaire pour les jeunes
- Fonds pour les compétences et les partenariats
- Alphabétisation et compétences essentielles
- Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones
- Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiants
- Formation et innovation en milieu syndical
- Programme d'initiatives sectorielles
- Programme des travailleurs étrangers temporaires
- Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers
- Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire
- Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et Programme du prêt canadien aux apprentis
- Programme canadien pour l'épargne-études
- Métiers spécialisés et apprentissage (programme du Sceau rouge)
- Subvention aux apprentis

Cadre ministériel des résultats

Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail

Description : Faire la promotion de conditions de travail sûres, saines, équitables et inclusives et de relations de travail fondées sur la coopération.

Résultat ministériel : Les milieux de travail sont sécuritaires et sains.	**Indicateur(s) :** • Nombre d'infractions en matière de santé et de sécurité signalées en vertu de la partie II du Code canadien du travail par 1 000 employés sous réglementation fédérale
Résultat ministériel : Les conditions de travail sont équitables et inclusives.	**Indicateur(s) :** • Pourcentage d'employeurs du Programme légiféré d'équité en matière d'emploi dont la représentation correspond à la disponibilité sur le marché du travail canadien ou y est supérieure pour au moins deux groupes désignés ou qui ont démontré des progrès concernant leur représentation depuis la période de rapport précédente • Nombre d'infractions liées aux normes du travail signalées en vertu de la partie III du Code canadien du travail, par 1 000 employés sous réglementation fédérale • Pourcentage d'activités ou d'instruments visant à renforcer le respect des normes internationales du travail qui ont obtenu les résultats escomptés
Résultat ministériel : Les relations de travail sont fondées sur la coopération.	**Indicateur(s) :** • Pourcentage de conflits de travail réglés conformément à la partie I du Code canadien du travail sans arrêt de travail grâce à l'aide des agents du Programme du travail
Résultat ministériel : Les clients reçoivent des services de grande qualité et efficaces en temps opportun, qui répondent à leurs besoins (Conditions et relations de travail).	**Indicateur(s) :** • Nombre d'objectifs établis pour les normes de service des services prioritaires, tels que définis par la Politique sur les services du gouvernement du Canada, du programme des conditions de travail et des relations de travail qui sont respectés • Pourcentage de cas de santé et sécurité au travail pour chaque exercice qui sont réglés dans un délai de 120 jours (à l'exclusion des poursuites, des appels, et des relevés techniques) • Pourcentage de plaintes pour congédiement injuste qui sont réglées dans un délai de 180 jours • Pourcentage des conciliateurs attribués, en vertu du Code canadien du travail, dans les 15 jours civils suivant la réception de demandes qui sont conformes au Règlement du Canada sur les relations industrielles • Pourcentage des premiers paiements pour le Programme de protection des salariés et d'avis de non-paiement émis dans les 35 jours civils

Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères

Description : Diffuser l'information au public sur les programmes du gouvernement du Canada et du Ministère, et offrir des services au nom d'autres ministères

Résultat ministériel : Les clients reçoivent de l'information et des services du gouvernement de grande qualité et exacts et en temps opportun, qui répondent à leurs besoins.	**Indicateur(s) :** • Évaluation de l'intégralité, de la pertinence et de l'exactitude de l'information fournie au moyen du numéro 1 800 O-Canada • Pourcentage de clients servis en personne ayant reçu de l'aide en moins de 25 minutes • Pourcentage des services des programmes qui atteignent leurs cibles concernant les normes de service
Résultat ministériel : Les Canadiens peuvent obtenir un passeport sans erreur au Canada en temps opportun.	**Indicateur(s) :** • Pourcentage de normes de service respectées concernant le traitement des demandes de passeport provenant de Canadiens qui habitent au Canada

Services internes

Répertoire des programmes

Programme(s) :

- Relations de travail
- Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail
- Santé et sécurité professionnelles
- Équité en milieu de travail
- Normes du travail
- Programme de protection des salariés
- Affaires internationales du travail

Programme(s) :

- Services téléphoniques de renseignements généraux du gouvernement du Canada
- Présence du gouvernement du Canada sur Internet
- Points de service en personne
- Passeport
- Programmes des autres ministères du gouvernement

Concordance entre le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de 2017-2018, et les résultats stratégiques et l'architecture d'alignement des programmes de 2017-2018		
Cadre ministériel des résultats et Répertoire des programmes de référence de 2018-2019	Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes (AAP) de référence de 2017-2018	Pourcentage de l'AAP (en dollars) qui correspond au nouveau programme dans le Répertoire des programmes
Responsabilité essentielle 1 : Développement social	**Résultats stratégiques 4 :** Sécurité du revenu, accès aux possibilités et mieux-être des personnes, des familles et des collectivités	
	Programme 4.2 : Développement social	
Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance	4.2.1 Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance	100 %
Programme de partenariats pour le développement social	4.2.2 Programme de partenariats pour le développement social	100 %
	4.2.2.1 Enfants et familles	100 %
	4.2.2.2 Personnes handicapées	100 %
Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	4.2.3 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	100 %
Apprentissage et garde des jeunes enfants	Nouveau programme	Sans objet
Fonds pour l'accessibilité	4.2.5 Fonds pour l'accessibilité	100 %
Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus	4.2.6 Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus	100 %
Sans objet	4.2.4 Prestation universelle pour la garde d'enfants Ce programme n'existe plus, mais on conserve cet élément afin de saisir les paiements résiduels associés au programme échu.	Sans objet
Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations	**Résultats stratégiques 4 :** Sécurité du revenu, accès aux possibilités et mieux-être des personnes, des familles et des collectivités	
	Programme 4.1 : Sécurité du revenu	
Sécurité de la vieillesse	4.1.1 Sécurité de la vieillesse	100 %
Régime de pensions du Canada	4.1.2 Régime de pensions du Canada	100 %
	4.1.3 Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada	100 %
Programme canadien pour l'épargne-invalidité	4.1.4 Programme canadien pour l'épargne-invalidité	100 %
Sans objet	4.1.5 Prestation nationale pour enfants Ce programme prendra fin en 2018-2019	Sans objet

Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi	**Résultat stratégique :** Une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace	
	Programme 2.1 Compétences et emploi	
Assurance-emploi	2.1.1 Assurance-emploi	100 %
Ententes sur le développement du marché du travail	2.1.2 Ententes sur le développement du marché du travail	100 %
	2.1.3 Ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi	100 %
Ententes sur le développement de la main-d'œuvre	2.1.4 Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées	100 %
	2.1.7 Ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi et l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	100 %
Fonds d'intégration pour les personnes handicapées	2.1.5 Fonds d'intégration pour les personnes handicapées	100 %
Stratégie emploi jeunesse	2.1.6 Stratégie emploi jeunesse	100 %
Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	2.1.8 Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	100 %
Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones	2.1.9 Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones	100 %
Fonds pour les compétences et les partenariats	2.1.10 Fonds pour les compétences et les partenariats	100 %
Guichet-Emplois	2.1.12 Guichet-Emplois	100 %
Programme d'appui aux initiatives sectorielles	2.1.13 Programme d'appui aux initiatives sectorielles	100 %
Alphabétisation et compétences essentielles	2.1.14 Alphabétisation et compétences essentielles	100 %
Métiers spécialisés et apprentissage (programme du Sceau rouge)	2.1.15 Métiers spécialisés et apprentissage (programme du Sceau rouge)	100 %
Subvention aux apprentis	2.1.16 Subvention aux apprentis	100 %
Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers	2.1.17 Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers	100 %
Programme des travailleurs étrangers temporaires	2.1.18 Programme des travailleurs étrangers temporaires	100 %
Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiants	2.1.19 Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiants	100 %
Sans objet	**2.1.11 Fonds pour l'emploi des Premières Nations** **Le programme n'existe plus. Les fonds ont été coupés en date du 31 mars 2017.**	Sans objet
	Programme 2 : Apprentissage	
Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et du prêt canadien aux apprentis	2.2.1 Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et du prêt canadien aux apprentis	**99,9 %***
Programme canadien pour l'épargne-études	2.2.2 Programme canadien pour l'épargne-études	100 %

Formation et innovation en milieu syndical	Nouveau programme	Sans objet
Service jeunesse Canada (anciennement Stratégie emploi jeunesse)	Nouveau programme	Sans objet
Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail	**Résultat stratégique 3 :** Milieux de travail sécuritaires, sains, équitables et inclusifs, où règne la coopération	
	Programme 3.1 : Travail	
Relations de travail	3.1.1 Relations de travail	100 %
Sans objet	3.1.2 Santé et sécurité au travail	100 %
Santé et sécurité professionnelles	3.1.2.1 Santé et sécurité professionnelles	100 %
Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail	3.1.2.2 Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail	100 %
Sans objet	3.1.3 Normes du travail et équité en matière d'emploi	100 %
Normes du travail	3.1.3.1 Normes du travail	100 %
Équité en milieu de travail	3.1.3.2 Équité en milieu de travail	100 %
Programme de protection des salariés	3.1.3.3 Programme de protection des salariés	100 %
Affaires internationales du travail	3.1.4 Affaires internationales du travail	100 %
Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	**Résultat stratégique 1 :** Excellence du service à l'échelle du gouvernement	
	Programme 1.1 : Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement	
Services téléphoniques de renseignements généraux du gouvernement du Canada	1.1.1 Services téléphoniques de renseignements généraux du gouvernement du Canada	100 %
Présence du gouvernement du Canada sur Internet	1.1.2 Présence du gouvernement du Canada sur Internet	100 %
Points de service en personne	1.1.3 Points de service en personne	100 %
	Programme 1.2 : Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada	
Passeport	1.2.1 Passeport	100 %
Programmes des autres ministères du gouvernement	1.2.2 Programmes des autres ministères du gouvernement	100 %
Services internes	**Services internes**	

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Des renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur d'EDSC sont disponibles sur l'InfoBase du GC[25].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles sur le site Web d'EDSC.

- Stratégie de développement durable ministérielle [26]
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de cinq millions de dollars ou plus[27]
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de cinq millions de dollars[28]
- Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)[29]
- Initiatives horizontales[30]
- Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices[31]
- Audits internes à venir au cours du prochain exercice[32]

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[33]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Siège

140, promenade du Portage, Portage IV
Gatineau (Québec) K1A 0J9
Canada

Téléphone : 1-800-622-6232
Sans frais : 1-800-622-6232
Site Web : www.canada.ca/fr/employment-social-development.html

Courriel : NC-SPR-PSR-CPMD-DPMG-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Annexe : Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus[GBA+])
Processus analytique utilisé pour aider à relever les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des services sur divers groupes de femmes, d'hommes, et de personnes de diverses identités de genre. La désignation « plus » reconnaît que l'ACS va au-delà des différences liées au sexe et au genre afin de prendre en compte de multiples facteurs identitaires qui se recoupent pour constituer l'identité des personnes, comme la race, l'ethnie, la religion, l'âge et les déficiences physiques ou mentales.

architecture d'alignement des programmes (program alignment architecture)[5]
Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)
Les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel du ministère.

cible (target)
Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)
Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)
Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)
Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

[5] Dans la Politique sur les résultats, l'architecture d'alignement des programmes a été remplacée par le Répertoire de programmes.

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)
En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants indiqués dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et il doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)
Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)
Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)
Activités visant à explorer, à mettre à l'essai et à comparer les effets et l'incidence des politiques, des interventions et des approches, dans le but d'éclairer la prise de décisions fondées sur des données probantes en découvrant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

indicateur de rendement (performance indicator)
Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)
Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)
Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex. par le Cabinet ou par un organisme central) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Rapport sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priority)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priority)

Aux fins du Plan ministériel 2018-2019, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement indiqué dans le discours du Trône de 2015, notamment la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Services ou activités, ou groupe de services ou d'activités, ou les deux, qui sont gérés conjointement au sein du ministère et qui tiennent compte d'un ensemble précis d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changements sur lesquels un ministère veut exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct du ministère.

résultat stratégique (strategic outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Notes de fin d'ouvrage

1. Lettres de mandat, http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat

2. https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/clfihaclin/observateur/observateur_228.cfm

3. Source : Ontario (juin 2016), Rapport final et recommandations du Comité directeur de la Stratégie pour l'équité salariale entre les sexes, préparé pour le ministre du Travail et la ministre déléguée à la Condition féminine, https://files.ontario.ca/7198_mol_gwg_finalreport_eng_wa_08f_v2_1.pdf

4. L'indicateur englobe les résultats pour le premier versement de la subvention et le paiement des réclamations de contributions pour les programmes de développement social.

5. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

6. Voici une liste des normes de service régissant les services liés à cette responsabilité essentielle qui sont publiées sur le site Canada.ca. Ces normes constitueront le dénominateur du calcul ci-dessus. Le résultat associé à chaque norme de service sera également mentionné avec l'objectif :

    1. Les prestations de retraite au titre du Régime de pensions du Canada sont versées au cours du premier mois d'admissibilité (90 % des cas).
    2. Les paiements du Régime de pensions du Canada sont exacts (dans 95 % des cas).
    3. Les appels liés au Régime de pensions du Canada sont pris en charge par un agent dans un délai de 10 minutes (dans 80 % des cas).
    4. Les décisions relatives aux demandes de prestations d'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada sont rendues dans les 120 jours civils suivant la réception de la demande dûment remplie (dans 80 % des cas).
    5. Les décisions relatives aux demandes de prestations d'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada, présentées par des personnes atteintes d'une maladie en phase terminale, sont rendues dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de la demande dûment remplie (dans 95 % des cas).
    6. Les décisions relatives aux demandes de prestations d'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada, présentées par des personnes souffrant d'un problème de santé grave, sont rendues dans les 30 jours civils suivant la réception de la demande dûment remplie (dans 80 % des cas).
    7. Les décisions relatives aux demandes de réexamen concernant les prestations d'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada sont rendues dans les 120 jours suivant la réception de la demande (dans 80 % des cas).
    8. Les prestations de base de la Sécurité de la vieillesse sont versées au cours du premier mois d'admissibilité (dans 90 % des cas).
    9. Les versements pour la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, l'Allocation et l'Allocation au survivant sont exacts (dans 95 % des cas).
    10. Les appels concernant la Sécurité de la vieillesse sont pris en charge par un agent dans les 10 minutes (dans 80 % des cas).

7. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

8. Source : Statistique Canada, « Les différences entre les sexes dans les programmes de sciences, technologies, génie, mathématiques et sciences informatiques (STGM) à l'université », http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2013001/article/11874-fra.htm

9. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

10. On entend par « partialité inconsciente » les attitudes ou les stéréotypes qui influencent notre compréhension, nos actions et nos décisions de manière inconsciente. Activée de manière involontaire, à l'insu de la personne et sans contrôle intentionnel, la partialité inconsciente peut être positive ou négative, et tout le monde y est vulnérable (Kirwan Institute, 2016).

11. Voici une liste des normes de service régissant les services liés à cette responsabilité essentielle qui sont publiées sur le site Canada.ca. Ces normes constitueront le dénominateur du calcul ci-dessus. Le résultat associé à chaque norme de service sera également mentionné avec l'objectif :

    1. Les paiements ou les avis de non-paiement des prestations d'assurance-emploi sont envoyés dans les 28 jours suivant le dépôt d'une demande (dans 80 % des cas).
    2. Les paiements de l'assurance-emploi sont exacts (dans 95 % des cas).
    3. Les appels liés à l'assurance-emploi sont pris en charge par un agent dans un délai de 10 minutes (dans 80 % des cas).
    4. Les demandes de révision de la décision liée aux prestations d'assurance-emploi sont traitées dans les 30 jours suivant la réception de la demande (dans 70 % des cas).
    5. Les numéros d'assurance sociale sont remis le jour de la visite en personne (si la demande est complète et contient tous les documents à l'appui) [dans 90 % des cas].
    6. Les numéros d'assurance sociale demandés par la poste (à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada) sont remis dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de la demande par Service Canada (si la demande est complète et contient tous les documents à l'appui) [l'objectif sera bientôt établi].
    7. Les numéros d'assurance sociale demandés dans le cadre du Service d'enregistrement des nouveau-nés sont remis dans les 10 jours ouvrables suivant la réception des renseignements par la province de naissance.
    8. La validation des dossiers de l'employeur se déroule dans un délai de 5 jours ouvrables (dans 100 % des cas).
    9. Les offres d'emploi sont publiées dans le Guichet-Emplois dans un délai de 2 jours ouvrables (dans 100 % des cas).
    10. Les demandeurs qui présentent des demandes d'évaluation de l'impact sur le marché du travail pour les professions à plus forte demande (métiers spécialisés), les professions les mieux rémunérées (les salaires qui se situent dans les 10 % supérieurs dans une province ou un territoire donné) ou les emplois de courte durée (120 jours ou moins) reçoivent leur évaluation de l'impact sur le marché du travail ou la raison du refus dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande et de tous les documents requis (dans 80 % des cas).
    11. Le pourcentage de paiements de programme liés à l'apprentissage, au développement des compétences et à l'emploi qui respectent la norme de service.
    12. Les appels téléphoniques entrants relatifs à l'aide financière aux étudiants sont pris en charge dans un délai de 20 secondes (dans 80 % des cas).
    13. Le pourcentage de blocage des appels téléphoniques entrants relatifs à l'aide financière aux étudiants est inférieur à 0,5 % (dans 100 % des cas).
    14. Les réponses aux demandes écrites d'aide financière aux étudiants sont envoyées dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande (dans 100 % des cas).
    15. Les réponses aux courriels relatifs à l'aide financière aux étudiants sont envoyées dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de la demande (dans 100 % des cas).
    16. Les réponses aux plaintes relatives à l'aide financière aux étudiants sont envoyées par écrit dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la plainte (dans 100 % des cas).
    17. Les ententes maîtresses sur l'aide financière aux étudiants sont traitées dans les 3 jours ouvrables suivant la réception des documents dûment remplis (dans 100 % des cas).
    18. Si les renseignements fournis avec une entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants sont incomplets ou inexacts, des mesures visant à résoudre ce problème sont prises dans un délai de 2 jours ouvrables (dans 95 % des cas).

19. Si un emprunteur demande de modifier son calendrier de remboursement de prêt, les modifications sont apportées dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de la demande complète et exacte (dans 100 % des cas).
20. Les demandes relatives au Programme d'aide au remboursement sont évaluées dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de la demande complète et exacte, y compris tous les documents à l'appui (dans 100 % des cas).
21. Les clients sont informés du résultat final de l'évaluation de leur demande relative au Plan d'aide au remboursement (approbation ou refus) dans les 2 jours suivant la prise de décision (dans 100 % des cas).
22. Le pourcentage des subventions canadiennes pour l'épargne-études versées dans le délai de 65 jours prescrit par la norme de service.
23. Le pourcentage de bons d'études canadiens versés dans le délai de 65 jours prescrit par la norme de service.

12. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

13. Voici une liste des normes de services régissant les services liés à cette responsabilité essentielle :

    1. Pourcentage de cas liés à la santé et à la sécurité au travail traités chaque exercice dans un délai de 120 jours (à l'exception des poursuites, des appels et des études techniques) [70 %].
    2. Pourcentage de plaintes pour congédiement injuste traitées dans un délai de 180 jours [75 %].
    3. Pourcentage de dossiers dans lesquels un conciliateur affecté en vertu du Code canadien du travail dans les 15 jours civils suivant la réception de la demande conforme au Règlement du Canada sur les relations industrielles (96 %).
    4. Pourcentage des avis initiaux de paiement et de non-paiement du Programme de protection des salariés émis dans les 35 jours civils suivant la date à laquelle la demande a été présentée (80 %).

14. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

15. Voici une liste des normes de services régissant les services liés à cette responsabilité essentielle et qui sont publiées sur le site Canada.ca. Ces normes constitueront le dénominateur du calcul ci-dessus. Le résultat associé à chaque norme de service sera également mentionné avec l'objectif :

    1. Appels généraux sont traités par un agent de la ligne 1 800 O-Canada dans un délai de 18 secondes (dans 80 % des cas).
    2. Les demandes de passeport présentées en personne dans un bureau des passeports de Service Canada sont traitées dans un délai de 10 jours ouvrables (dans 90 % des cas).
    3. Les demandes de passeport présentées par la poste sont traitées dans un délai de 20 jours ouvrables (dans 90 % des cas).
    4. Les demandes de passeport présentées en personne auprès d'un agent réceptionnaire des demandes de passeport de Service Canada sont traitées dans un délai de 20 jours ouvrables (dans 90 % des cas).
    5. Le site Web Canada.ca est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (dans 99,9 % des cas).

16. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

17. Le concept d'« ouverture par défaut » est un changement culturel qui favorise l'échange de connaissances, la collaboration et recherche d'information en planifiant dès le départ – même avant la collecte de renseignements – afin de trouver des moyens et des possibilités de garder l'information accessible, ouverte et transparente tout au long de son cycle de vie.

18. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

19. Budget principal des dépenses de 2017-2018, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp

20 **État des résultats prospectif consolidé (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019**, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2018-2019/etat-resultats-consolide.html

21. **Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social**, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-5.7/TexteComplet.html

22. **Loi et règlements d'EDSC**, https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/lois-reglements.html

23. **Raison d'être, mandat et rôle**, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2018-2019/mandat-role-contexte-operationel-risques.html

24. **Contexte opérationnel et principaux risques**, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2018-2019/mandat-role-contexte-operationel-risques.html

25. **InfoBase du GC**, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

26. **Stratégie de développement durable ministérielle d'EDSC**, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/developpement-durable.html

27. **Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus**, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2018-2019/programmes-paiements-transfert-5-millions-ou-plus.html

28. **Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars**, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2018-2019/programmes-paiements-transfert-5-millions-ou-moins.html

29. **Analyse comparative entre les sexes**, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2018-2019/analyse-comparative-sexes.html

30. **Initiatives horizontales**, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2018-2019/initiatives-horizontales.html

31. **Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices**, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2018-2019/evaluations-prochains-5-ans.html

32. **Audits internes à venir au cours du prochain exercice**, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2018-2019/audits-internes-a-venir.html

33. **Rapport sur les dépenses fiscales fédérales**, https://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp